



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Bilan d'exécution du Contrat de plan État-Région

2015-2020



MOBILITÉS

ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE  
INNOVATION  
EMPLOI  
ÉCONOMIE  
NUMÉRIQUE

TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE  
ET ÉCOLOGIQUE

COHÉSION DES  
TERRITOIRES

# PRÉAMBULE

## Le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 se décline en 5 volets :

- 1 Le volet « Mobilité multimodale »
- 2 Le volet « Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation et emploi » (dit « ESRI »)
- 3 Le volet « Transition Écologique et Énergétique (dit « TEE »)
- 4 Le volet « Territorial »
- 5 Le volet « Prospective » (qui ne porte pas d'engagements financiers)

Le contrat initial a été signé le 9 juillet 2015 par le président de la Région Île-de-France et le préfet de région.

Référence de la délibération régionale : CR 53-15 du 18 juin 2015

A l'initiative de l'État, le contrat a fait l'objet d'une révision en 2016, conclue par un avenant signé le 7 février 2017. Cet avenant du CPER francilien a permis à « l'État et à la Région de mieux adapter, en lien avec les collectivités partenaires, leurs engagements aux calendriers des projets et aux capacités de financement de chacune, pour crédibiliser la réalisation des investissements », sur

les Transports et opérer un rééquilibrage territorial sur l'Enseignement supérieur.

Référence de la délibération régionale : CR 123-16 de décembre 2016.

Enfin, pour assurer une transition fluide entre le CPER 2015-2020 et le suivant, l'État et la Région ont conclu des avenants de prolongation des volets Mobilités (jusque fin 2022) et ESR (jusque fin 2021), négociés fin 2020 et signés le 4 mars 2021.

Référence de la délibération régionale : CR2021-004 du 4 février 2021.

À noter également que le périmètre de prise en compte budgétaire du CPER 2015-2020 a évolué dès 2017, pour tenir compte de l'évolution en cours de la mandature des dispositifs régionaux qui concourent à la mise en œuvre du CPER. Si la nomenclature budgétaire de la Région a pu s'adapter les années suivantes, il avait néanmoins été acté d'opérer un rattrapage des années antérieures pour pouvoir rendre compte de manière exhaustive des exécutions relatives au CPER.

Il existe ainsi un léger décalage entre les données relevées dans les comptes administratifs de la Région (qui ne peuvent être révisés post adoption) et les bilans annuels que la Région réalise par ailleurs conjointement avec l'État et qui sont transmis à la Direction générale des collectivités locales pour rendre compte de la mise en œuvre du CPER.

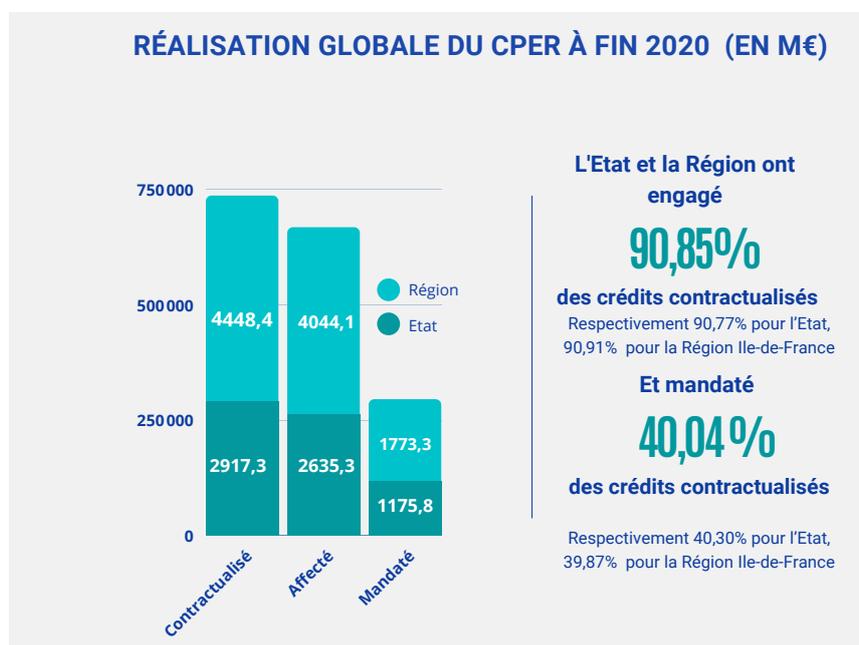
## Rappel des enveloppes financières globales contractualisées par l'État et la Région au titre du CPER 2015-2020

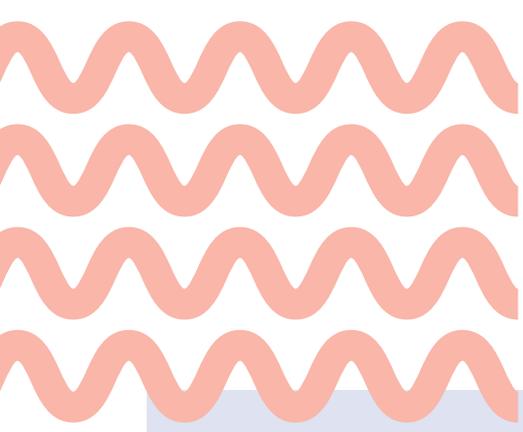
	Total	Dont État	Dont Région
<b>Engagements initiaux</b>	7.330 M€	2.902 M€	4.428 M€
<b>Engagements post avenant de 2017</b>	7.366 M€	2.917 M€ <i>Soit un peu plus de 20% de l'enveloppe nationale dédiée aux CPER</i>	4.449 M€

## Détail des engagements contractuels respectifs par volet et sous-volet (post avenant N°1 de 2017)

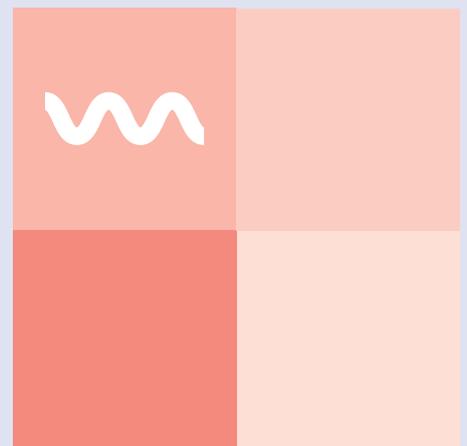
VOLET	ENGAGEMENTS CONTRACTUELS INITIAUX (avenant n°1)		
	Total Etat + Région (M€)	Etat (M€)	Région (M€)
<b>MOBILITÉ MULTIMODALE</b>	<b>5 349,30</b>	<b>1 892,70</b>	<b>3 456,60</b>
<i>Dont nouveau Grand Paris</i>	<i>4 459,10</i>	<i>1 412,10</i>	<i>3 047,00</i>
<i>Dont opérations multimodales</i>	<i>480,00</i>	<i>252,60</i>	<i>227,40</i>
<i>Dont routes</i>	<i>410,20</i>	<i>228,00</i>	<i>182,20</i>
<b>ENS. SUP, RECHERCHE, EMPLOI ET NUMERIQUE (ESRI)</b>	<b>1 051,39</b>	<b>539,72</b>	<b>511,67</b>
<i>Dont enseignement supérieur et recherche</i>	<i>788,52</i>	<i>394,52</i>	<i>394,00</i>
<i>Dont filières d'avenir et emploi</i>	<i>30,00</i>	<i>15,00</i>	<i>15,00</i>
<i>Dont économie numérique</i>	<i>232,87</i>	<i>130,20</i>	<i>102,67</i>
<b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE)</b>	<b>323,23</b>	<b>165,70</b>	<b>157,53</b>
<b>TERRITORIAL</b>	<b>641,86</b>	<b>319,26</b>	<b>322,60</b>
<b>TOTAL CPER 2015-2020 (en M€)</b>	<b>7 365,78</b>	<b>2 917,38</b>	<b>4 448,40</b>

## Données relatives à l'exécution globale du CPER 2015-2020





# ● **Mobilités**



# A. PRÉAMBULE



Le volet Mobilités occupe une place prépondérante dans la contractualisation francilienne. Il représente plus de 70 % des engagements contractuels de l'ensemble du CPER 2015-2020 et marque ainsi la priorité accordée à l'amélioration des conditions de transport des Franciliens pour lutter contre les fractures territoriales en facilitant l'accès à l'emploi, à la formation et à la culture. Son chapitre « Nouveau Grand Paris » vient, en complément de la création du réseau du Grand Paris Express, financer la modernisation, l'extension et l'interconnexion des réseaux existants.

Ce volet permet ainsi d'apporter plus de régularité, de confort et de sécurité aux millions de Franciliens qui empruntent chaque jour les transports collectifs. De plus, ce volet développe des actions cohérentes entre l'État, la Région et Île-de-France Mobilités, en particulier pour la rénovation de l'ensemble du matériel roulant ferroviaire.

L'Île-de-France se caractérise aussi par l'importance du trafic sur le réseau routier national non concédé et par les enjeux environnementaux et économiques importants de la résorption des points de congestion.

L'avenant du 7 février 2017 a permis de prendre en compte l'évolution des besoins et des plans de financement d'un certain nombre d'opérations de ce volet.

L'avenant du 4 mars 2021, adopté le 4 février 2021 par l'Assemblée régionale, portant prolongation de deux ans de l'exécution du volet Mobilité multimodale du CPER 2015-2020, a intégré des nouveaux ajustements techniques, plus circonscrits, qui sont pris en compte dans le présent bilan :

- Rééquilibrage entre les lignes « Amélioration et modernisation des RER (schémas directeurs et gares) » et « Schémas de secteurs Transilien », au bénéfice de cette dernière, qui a mobilisé beaucoup de crédits en 2018 (taux d'engagement supérieurs État et Région à 100%) ; travaux éventuels et provisions » ;

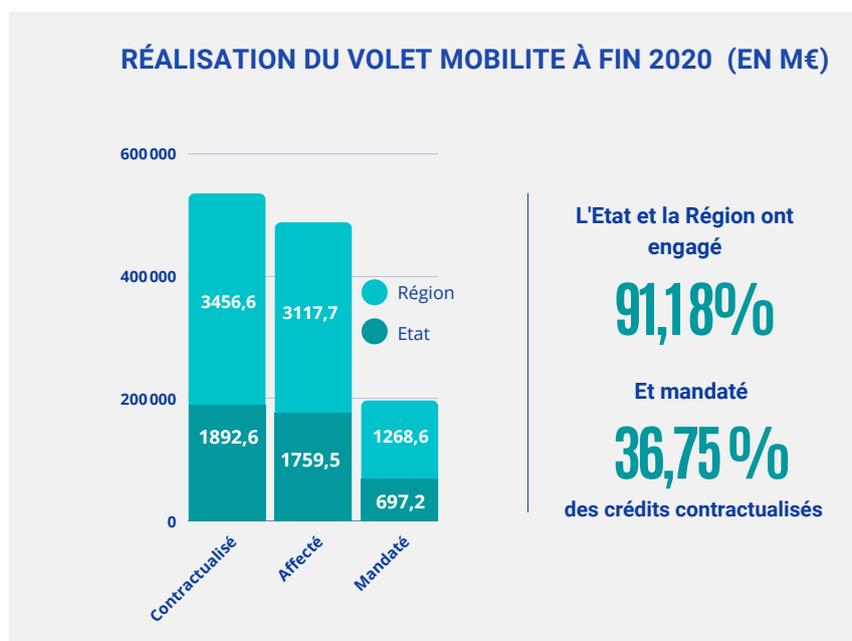
- Abondement de la ligne EOLE, sur laquelle n'avait pas été intégré initialement la prise en charge des frais financiers par l'État (près de 10M€), à partir de la ligne « Etudes, acquisitions foncières, 1<sup>ers</sup> travaux éventuels et provision » ;
- Redéploiement d'environ 48M€ de la ligne « T1 à Colombes » vers la ligne « T10 tramway Antony-Clamart », afin de prendre en compte l'évolution des besoins respectifs de ces deux opérations ; travaux éventuels et provisions » ;
- Abondement de la ligne T13 express afin de couvrir la totalité du coût d'objectif du projet et de poursuivre la réalisation des travaux (47,7M€, y compris la participation du Département des Yvelines à hauteur de 30%), à partir de la ligne « Etudes, acquisitions foncières, 1<sup>ers</sup> travaux éventuels et provisions » ;



- Prolongement de la Ligne 12 du métro pour la prise en compte de coûts supplémentaires par l'État à hauteur de 76 M€.

**L'État et la Région ont également inscrit dans cet avenant des engagements financiers supplémentaires pour les années 2021 et 2022, à hauteur respectivement de 868M€ (dont 689M€ du plan France relance) et 1719M€, qui seront intégrés dans le prochain bilan annuel de ce volet.**

## B. BILAN FINANCIER



### Ventilation des crédits engagés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet Mobilité multimodale

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits engagés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL	
				€	%	€	%	(€)	%
Modernisation du réseau existant - Schémas directeurs du RER	1 506 000 000 €	479 000 000 €	1 027 000 000 €	494 173 079 €	103,17%	1 006 167 181 €	97,97%	1 500 340 260 €	99,62%
Développement du réseau	2 659 300 000 €	837 500 000 €	1 821 800 000 €	870 978 378 €	104,00%	1 731 639 789 €	95,05%	2 602 618 167 €	97,87%
Adaptation gares existantes interconnectées au GPE	55 900 000 €	18 800 000 €	37 100 000 €	9 536 049 €	50,72%	18 699 372,00 €	50,40%	28 235 421,00 €	50,51%
Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions	237 800 000 €	76 700 000 €	161 100 000 €	42 241 691 €	55,07%	61 055 264 €	37,90%	103 296 955 €	43,44%
<b>Total chapitre « Nouveau Grand Paris »</b>	<b>4 459 000 000 €</b>	<b>1 412 000 000 €</b>	<b>3 047 000 000 €</b>	<b>1 416 929 197 €</b>	<b>100,35%</b>	<b>2 817 561 606 €</b>	<b>92,47%</b>	<b>4 234 490 803 €</b>	<b>94,97%</b>
Etudes et interventions générales	198 700 000 €	106 600 000 €	92 100 000 €	50 230 523 €	47,12%	43 927 130 €	47,70%	94 157 653 €	47,39%
Projets ferroviaires	179 500 000 €	92 300 000 €	87 200 000 €	45 281 129 €	49,06%	81 960 163 €	93,99%	127 241 292 €	70,89%
Projets fluviaux	36 500 000 €	24 200 000 €	12 300 000 €	71 719 838 €	296,36%	15 690 033 €	127,56%	87 409 871 €	239,48%
Projets portuaires	65 300 000 €	29 500 000 €	35 800 000 €	19 358 726 €	65,62%	26 256 396 €	73,34%	45 615 122 €	69,85%
<b>Total Chapitre « Opération multimodale hors NGP »</b>	<b>480 000 000 €</b>	<b>252 600 000 €</b>	<b>227 400 000 €</b>	<b>186 590 216 €</b>	<b>73,87%</b>	<b>167 833 722 €</b>	<b>73,81%</b>	<b>354 423 938 €</b>	<b>73,84%</b>
Opérations co-financées dans le cadre du PDUIF	344 400 000 €	182 200 000 €	162 200 000 €	140 600 381 €	77,17%	126 000 000 €	77,68%	266 600 381 €	77,41%
Traitement des points de congestion et amélioration fonctionnement réseau	40 000 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	6 130 000 €	30,65%	6 325 000 €	31,63%	12 455 000 €	31,14%
Opérations co-financées par l'Etat sans contribution de la Région	25 800 000 €	25 800 000 €		9 350 000 €	36,24%			9 350 000 €	
<b>Total chapitre « Opérations routières »</b>	<b>410 200 000 €</b>	<b>228 000 000 €</b>	<b>182 200 000 €</b>	<b>156 080 381 €</b>	<b>68,46%</b>	<b>132 325 000 €</b>	<b>72,63%</b>	<b>288 405 381 €</b>	<b>70,31%</b>
<b>TOTAL VOLET MOBILITE MULTIMODALE</b>	<b>5 349 200 000 €</b>	<b>1 892 600 000 €</b>	<b>3 456 600 000 €</b>	<b>1 759 599 794 €</b>	<b>92,97%</b>	<b>3 117 720 328 €</b>	<b>90,20%</b>	<b>4 877 320 122 €</b>	<b>91,18%</b>

## Ventilation des crédits mandatés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet Mobilité multimodale

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits mandatés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL	
				€	%	€	%	(€)	%
Modernisation du réseau existant - Schémas directeurs du RER	1 506 000 000 €	479 000 000 €	1 027 000 000 €	150 338 914 €	31,39%	309 645 874 €	30,15%	459 984 788 €	30,54%
Développement du réseau	2 659 300 000 €	837 500 000 €	1 821 800 000 €	321 018 483 €	38,33%	759 851 904 €	41,71%	1 080 870 387 €	40,64%
Adaptation gares existantes interconnectées au GPE	55 900 000 €	18 800 000 €	37 100 000 €	4 138 323 €	22,01%	8 043 883,06 €	21,68%	12 182 206,06 €	21,79%
Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions	237 800 000 €	76 700 000 €	161 100 000 €	9 861 276 €	12,86%	19 675 778 €	12,21%	29 537 054 €	12,42%
<b>Total chapitre « Nouveau Grand Paris »</b>	<b>4 459 000 000 €</b>	<b>1 412 000 000 €</b>	<b>3 047 000 000 €</b>	<b>485 356 996 €</b>	<b>34,37%</b>	<b>1 097 217 439 €</b>	<b>36,01%</b>	<b>1 582 574 435 €</b>	<b>35,49%</b>
Etudes et interventions générales	198 700 000 €	106 600 000 €	92 100 000 €	24 915 568 €	23,37%	19 599 870 €	21,28%	44 515 438 €	22,40%
Projets ferroviaires	179 500 000 €	92 300 000 €	87 200 000 €	14 634 137 €	15,85%	33 205 258 €	38,08%	47 839 395 €	26,65%
Projets fluviaux	36 500 000 €	24 200 000 €	12 300 000 €	32 080 436 €	132,56%	2 454 047 €	19,95%	34 534 483 €	94,62%
Projets portuaires	65 300 000 €	29 500 000 €	35 800 000 €	10 207 339 €	34,60%	13 807 659 €	38,57%	24 014 998 €	36,78%
<b>Total Chapitre « Opération multimodale hors NGP »</b>	<b>480 000 000 €</b>	<b>252 600 000 €</b>	<b>227 400 000 €</b>	<b>81 837 480 €</b>	<b>32,40%</b>	<b>69 066 834 €</b>	<b>30,37%</b>	<b>150 904 314 €</b>	<b>31,44%</b>
Opérations co-financées dans le cadre du PDUIF	344 400 000 €	182 200 000 €	162 200 000 €	121 887 000 €	66,90%	100 308 348 €	61,84%	222 195 348 €	64,52%
Traitement des points de congestion et amélioration fonctionnement réseau	40 000 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	1 906 704 €	9,53%	2 096 753 €	10,48%	4 003 457 €	10,01%
Opérations co-financées par l'Etat sans contribution de la Région	25 800 000 €	25 800 000 €		6 230 000 €	24,15%			6 230 000 €	
<b>Total chapitre « Opérations routières »</b>	<b>410 200 000 €</b>	<b>228 000 000 €</b>	<b>182 200 000 €</b>	<b>130 023 704 €</b>	<b>57,03%</b>	<b>102 405 101 €</b>	<b>56,20%</b>	<b>232 428 805 €</b>	<b>56,66%</b>
<b>TOTAL VOLET MOBILITE MULTIMODALE</b>	<b>5 349 200 000 €</b>	<b>1 892 600 000 €</b>	<b>3 456 600 000 €</b>	<b>697 218 180 €</b>	<b>36,84%</b>	<b>1 268 689 374 €</b>	<b>36,70%</b>	<b>1 965 907 554 €</b>	<b>36,75%</b>

## C. ÉLÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU VOLET

### 1. Amélioration des transports en commun franciliens

L'investissement pour les transports du quotidien a été une priorité de l'État et de la Région dans ce CPER, avec notamment l'accompagnement de l'arrivée des nouveaux matériels roulants et la poursuite des grands projets, et en particulier : les prolongements d'Eole à l'ouest et de la ligne 11 à l'est, ainsi que la création de nombreux tramways et bus à haut niveau de service. La Région et l'État sont aussi intervenus sur plusieurs pôles majeurs. Un total de 4,23 Md€ a ainsi été engagé par l'État et la Région

**Modernisation des RER et des Transiliens : 718M€** ont été engagés par la Région et 324 M€ par l'État au service des transports du quotidien, pour améliorer la régularité et accompagner la modernisation des matériels roulants sur les lignes B, D/R, E/P, J et N. Ces efforts massifs ont permis la mise en service de plus de 600 trains neufs ou renouvelés durant la période, malgré la crise du covid et les nombreux travaux en cours en Île-de-France. Au titre de ce programme, la Région et l'État ont également financé la modernisation de nombreuses gares, notamment : Auber, Robinson, Gennevilliers, Saint-Ouen, Savigny-sur-Orge, Vitry-sur-Seine, ou encore Maisons-Alfort-Alfortville.



**Modernisation et prolongement du RER E (EOLE) :**

288M€ ont été engagés par la Région et 170 M€ par l'État dans le cadre d'un protocole global de financement qui fixe la participation de la Région à plus d'un milliard d'euros, et celle de l'État à 460 M€, sur un montant total de 3,7 Md€ (hors matériel roulant), approuvé en 2016 par l'ensemble des partenaires. Le projet prolonge le RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie en passant par la Défense et Poissy. Il comprend également le déploiement d'un nouveau système d'exploitation, dit Nexteo EOLE.

**Modernisation et prolongement de la ligne 11 du métro :**

360,6M€ ont été engagés par la Région et 154,5 M€ par l'État conformément au protocole global de financement d'un montant de 1,3 Md€ approuvé en 2016. La participation totale de la Région s'élèvera à environ 560M€ et celle de l'État à 214 M€. Ce prolongement jusqu'à la station du RER E Rosny Bois-Perrier, en correspondance avec la ligne M15 Est du métro Grand Paris à horizon 2030, prévoit la création de six nouvelles stations desservant Les Lilas, Romainville, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois, ainsi que l'adaptation des stations existantes.



**Tram T11 express :** La phase 1 du projet a été inaugurée en juin 2017. Elle relie Epinay-sur-Seine au Bourget, en reliant le RER B, le RER D, le tram T8, la ligne 13 et la ligne H du transilien. 44,3M€ ont par ailleurs été engagés par la Région au titre des études et des acquisitions foncières du présent CPER pour la phase 2 du projet, complétés par 17,3 M€ de l'État, visant à le prolonger à Sartrouville d'une part et Noisy-le-Sec d'autre part. Il s'agit d'un projet dimensionnant pour le Val6 d'Oise et la Seine-Saint-Denis dans la prochaine décennie. Tramway T11

**Tram 12 express :** 265M€ ont été engagés par la Région et 143 M€ par l'État soit la totalité des montants prévus, également dans le cadre d'un protocole global de financement d'un montant de 475 M€ approuvé en 2017. Le projet reliera le pôle multimodal de Massy-Palaiseau à la gare RER D d'Evry-Courcouronnes, avec une correspondance avec le RER C en gare d'Epinay-sur-Orge, en empruntant une section existante aujourd'hui principalement circulée par le RER C et une section urbaine nouvelle à créer.

**Tram 13 express :** 172M€ ont été engagés par la Région et 57,7 M€ par l'État soit la totalité des parts prévues engagées pour la poursuite des travaux sur la première phase du projet, reliant Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye RER, pour assurer une correspondance avec le RER C et la ligne N d'une part, et le RER A d'autre part. Les premières études de la phase 2 de Saint-Germain-en-Laye à Achères via Poissy RER, ont été lancées.

**Tramway T9 entre Paris et Orly-ville :** 201M€ ont été engagés par la Région et 86 M€ par l'État pour ce projet dans le cadre d'un protocole de financement approuvé en 2017. Cette liaison a été mise en service le 10 avril 2021 : elle permet des correspondances avec le T3, le TVM, le RER C et la future gare de la ligne 15 du métro du Grand Paris. Le projet accompagne aussi le développement de ce territoire : requalification de la RD5, desserte de la ZAC Rouget-de-Lisle à Vitry et de la ZAC du Plateau à Ivry, notamment.



**Liaisons Tzen, bus à haut niveau de service (BHNS) et autres transports en commun en site propre (TCSP) :**

197,4M€ ont été engagés par la Région et 82,9 M€ par l'État sur de nombreux projets partout en Île-de-France avec le lancement des travaux des TZen2 (Melun – Sénart), TZen3 (Paris – Gargan) et TZen4 (Viry-Châtillon – Corbeil-Essonnes), mais aussi les études de plusieurs liaisons : bus du Grand Roissy, Trappes-la-Verrière, Esbly-Val d'Europe, Aulnay-Tremblay, Altival, TZen 5, Entre-Seine (Argenteuil-Bezons-Sartrouville), Quais de Seine à Paris, etc.



**Prolongement du tramway T1 jusqu'à Val-de-Fontenay à l'est et Colombes à l'ouest :**

146,4M€ ont été engagés par la Région et 79,5 M€ par l'État pour ces deux projets. À l'ouest, une première station a été mise en service aux Quatre Routes en octobre 2019 et les études se poursuivent pour relier le Petit Colombes. À l'est, les partenaires ont approuvé en 2018 un protocole d'engagement pour prolonger la ligne jusqu'à Val de Fontenay, en desservant Noisy-le-Sec, Romainville, le Haut Montreuil et Fontenay-sous-Bois.

**Tramway T10 Antony-Clamart :** 119M€ ont été engagés par la Région et 51,7 M€ par l'État au service de ce projet dont les travaux sont en cours entre la Croix-de-Berny et la lisière de la forêt de Meudon, en correspondance avec le RER B, le tram T6 et de nombreuses lignes de bus.

**T3 à la Porte Dauphine :** le prolongement du T3 à la Porte d'Asnières a été inauguré en novembre 2018, ajoutant huit stations en correspondance avec les lignes de métro 4 et 13 ainsi qu'avec le RER C. La Région a soutenu ce projet ainsi que le lancement d'une nouvelle phase jusqu'à la Porte Dauphine pour sept nouvelles stations et de nouvelles correspondances avec les lignes de métro 1, 2 et 3 ainsi que le RER C et la future station du RER E à la Porte Maillot. Au total, la Région a engagé 75M€ et l'État 31 M€ sur le présent CPER.

**Réaménagement des pôles d'échanges multimodaux :**

29,5M€ ont été engagés par la Région et 19,9 M€ par l'État pour l'amélioration des pôles de Mantes-la-Jolie, Chessy, Saint-Denis, Cergy, Versailles et La Défense, ainsi que pour le tunnel de correspondance entre les gares du Nord et de l'Est à Paris et les études des pôles de Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay. 18,7M€ ont par ailleurs été engagés par la Région et 9,5 M€ par l'État pour adapter les correspondances des gares existantes avec le Grand Paris Express (lignes M15 sud et M16).



## 2. Les liaisons ferroviaires

L'État et la Région accompagnent aussi le développement du réseau ferré national : en particulier, l'électrification de la ligne P du transilien. Des sommes ont également été engagées pour la protection des nuisances acoustiques le long du réseau.



**Électrification de la ligne Paris-Troyes :** 60,2M€ ont été engagés par la Région Île-de-France et 39,5M€ par l'État, en application d'un protocole signé en mars 2018 par l'ensemble des financeurs. Le programme apportera un gain de confort avec de nouveaux trains pour la liaison Paris-Provins, et à terme Paris-Troyes. Il améliorera aussi

la qualité de service sur une autre branche de la ligne P entre Meaux et La Ferté-Milon, qui bénéficiera d'un transfert de matériel roulant ainsi libéré et dont les études d'électrification ont été lancées.

**Massy-Valenton :** La Région a engagé 18M€ et l'État 3,5 M€ pour fiabiliser cette section du RER C qui est aussi empruntée par les TGV et des trains de fret, en supprimant les nombreux conflits de circulation caractérisés notamment par deux sections à voie unique à chaque extrémité de la ligne, à Massy à l'ouest et à Orly à l'est. Le projet connexe de suppression d'un passage à niveau préoccupant à Antony (PN9) a également été engagé.



**Ligne Nouvelle Roissy-Picardie :** l'État a engagé 2,5 M€ afin de financer les études jusqu'au stade PRO de cette liaison ferroviaire.

**Modernisation nœud ferroviaire Paris Gare de Lyon/Bercy :** la Région a engagé 3,3 M€ et l'État 3,3 M€ pour les études d'avant-projet.

**Mesures d'accompagnement acoustique sur les infrastructures ferroviaires :** 7,8M€ ont été engagés par la Région et 8,6 M€ par l'État pour la construction de murs anti-bruit. Au titre de ce programme, ont été financés les murs sur les communes de Saint-Denis, Vanves-Malakoff, Vincennes et une expérimentation à Versailles.

### 3. Le réseau routier

*L'amélioration du réseau routier national a également fait l'objet d'investissements de la Région, pour conforter l'économie et l'emploi franciliens. Les projets soutenus ont vocation à améliorer la desserte des pôles économiques, optimiser les capacités du réseau, supprimer des points de congestion, mais aussi soutenir l'usage multimodal et écologique des routes. 167,9M€ ont été engagés sur ces politiques.*

**Voies de bus sur réseau structurant :** l'État et la Région ont engagé chacun 17,6M€, pour financer les voies sur A10 (inaugurées en novembre 2017), A12 (inaugurées en septembre 2018) et RN118 aux abords de Vélizy, une première voie ayant ouvert en janvier 2021. Les études se poursuivent sur l'A3 et la RN104. La **mise en œuvre de façon expérimentale du co-voiturage** a été étudiée en 2018 sur les voies dédiées. La Région souhaite que l'évolution réglementaire permette à court terme d'engager ces expérimentations et de les étendre progressivement à l'ensemble des voies dédiées.

**Contournement Est de Roissy :** l'État et la Région ont engagé chacun 52,5M€ sur cette opération qui est l'une des plus importantes d'Ile-de-France et qui fluidifiera les circulations aux alentours de l'aéroport Charles-de-Gaulle et bouclera la francilienne au nord-est de la Région. Les travaux sont actuellement en cours.



Déviations de la RN19 à Boissy-Saint-Léger : l'État a engagé 53M€ et la Région 37M€ pour cette infrastructure mise en service en avril 2021. La déviation facilitera les trajets vers la Francilienne et libérera le centre-ville du trafic antérieur. Elle est accompagnée d'un passage à faune et d'aménagements paysagers qui ne sont pas encore réalisés.

Réaménagement du Pont de Nogent : l'État et la Région ont affecté chacun 22,5M€ pour le réaménagement des circulations routières, inauguré en mars 2019, afin de traiter le plus grand bouchon d'Europe. L'aménagement sera complété d'une passerelle piétonne sur l'échangeur, et d'un nouveau franchissement cyclable de la Marne.

**Réaménagement de l'échangeur A14/A86 :** les travaux d'enfouissement de la bretelle B5 et de création de la bretelle B640 ont été mis en service en août 2020, pour un investissement de l'État et de la Région de 17M€ chacun. La requalification de la voirie existante (avenue de la Commune de Paris) a quant à elle été livrée début 2021.

**Aménagements de sections et de carrefours, et études :** l'État a engagé 26,2M€ et la Région 22,7 M€ sur plusieurs projets, notamment :

- Aménagement du carrefour RN36-RD235 ;
- Enfouissement de la RN 10 à Trappes ;
- Elargissement de la RN104 entre l'autoroute A4 et RN4 ;
- Etudes d'opportunité pour l'aménagement progressif de la RN36 à 2 x 2 voies ;
- Etude de la résorption de la congestion au niveau de Chilly-Mazarin (A6/A10/A126/N20/D118/D120).

La Région a également contribué à des compléments de l'échangeur du Plessis-Clamart sur l'autoroute A86.

L'État a engagé 8,9M€ pour le réaménagement de l'échangeur du Christ de Saclay sur la RN118, ainsi que pour les études de réaménagement de l'échangeur RN12/RD91 et du carrefour de la Malmedonne sur la RN10.

**Protections acoustiques sur le réseau routier national :** 12,7M€ ont été engagés par la Région, et 11,4M€ par l'État sur les secteurs suivants : sud de l'A4 à Charenton, RN118 au niveau de la commune de Bièvres, A6, A4/A86 (Saint-Maurice Maisons-Alfort Créteil), sans compter le programme de pose des enrobés acoustiques et recyclés, financé hors CPER.



## 4. Les opérations portuaires

26,2M€ ont été engagés par la Région pour l'aménagement de différents ports franciliens : Gennevilliers, Limay, etc. L'amélioration de la desserte du port de Bonneuil (RN 406) a également été soutenue et les travaux sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau pour le franchissement des voies ferrées ont débuté.



Sur les mêmes opérations, l'État a engagé 21,1 M€ (dont 0,5M€ sur le CPIER), dont une part importante pour l'amélioration de la desserte du port de Bonneuil.

## 5. Le réseau fluvial



La Région s'investit pour maintenir et moderniser la voie d'eau. Infrastructure non polluante, le fleuve permet d'acheminer des marchandises au cœur de la ville et reste essentiel au développement durable de l'économie francilienne. 15,7M€ ont été engagés pour la voie d'eau sur ce CPER, qui se concentrent sur la Seine amont ; d'autres actions sur la Seine aval sont financées au titre du contrat de plan interrégional avec la Normandie (CPIER Vallée de la Seine).

**Régénération des ouvrages et modernisation des écluses secondaires sur la Seine amont** : 4M€ ont été engagés par la Région et 3,1M€ par l'État, notamment pour la modernisation des écluses secondaires du Coudray-Montceaux et de Vives-Eaux, l'écluse de Jeaulnes, des barrages de Varennes, de La Cave et d'Evry, ainsi que pour la régénération de plusieurs autres ouvrages.

En Seine-Aval, l'État a engagé 29,3 M€ pour la régénération et modernisation des ouvrages.

**Reconstruction du barrage de Meaux** : 5M€ ont été engagés par la Région sur la période et 10,2M€ par l'État.

**Mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine** : 1,7M€ ont été investis par la Région, et 3,2M€ par l'État, pour les études et l'enquête publique, qui s'est déroulée en janvier et février 2021

**Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO)** : 2,5M€ ont été engagés par la Région et 4,7M€ par l'État pour les études de cette opération qui vise à mettre au gabarit européen le chenal de navigation de l'Oise entre Compiègne et Creil et relever le pont ferroviaire de Mours. Elle constituera le débouché sud du CSNE (Canal Seine-Nord-Europe).



© Philippe Ayrault, Région Ile-de-France

Les numéros affichés sur la carte renvoient aux opérations listées dans le tableau annexe

**Modes**

- Métro et tramway
  - Etude
  - Travaux
- Tzen, BHNS et autres TCSP
  - Etude
  - Travaux
- RER, transilien et fer
  - Etude
  - Travaux
- Réseau principal existant

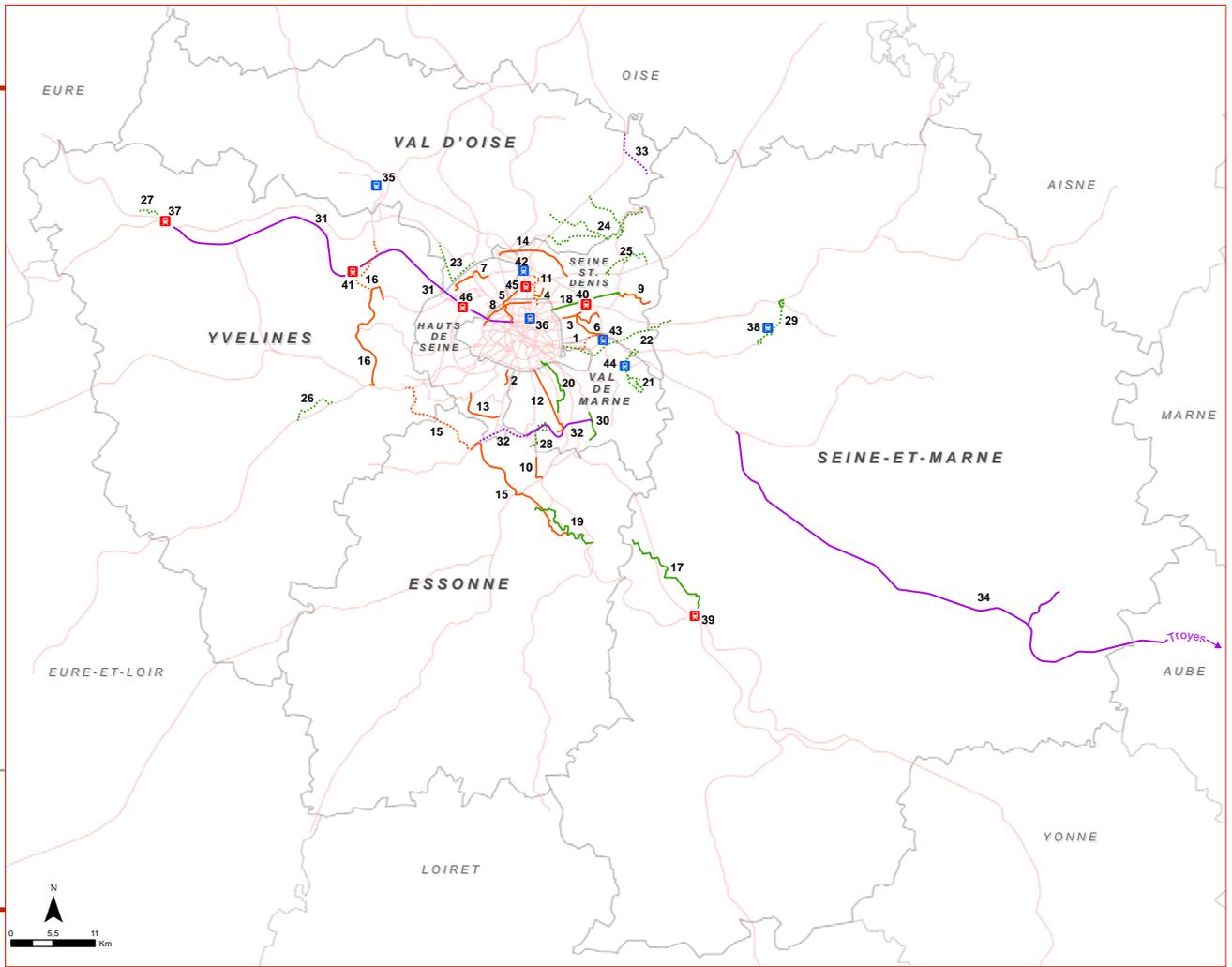
**Pôles multimodaux**

- Etude
- Travaux

44 45 Opérations financées à 100% par l'Etat

**Limites administratives**

- Département

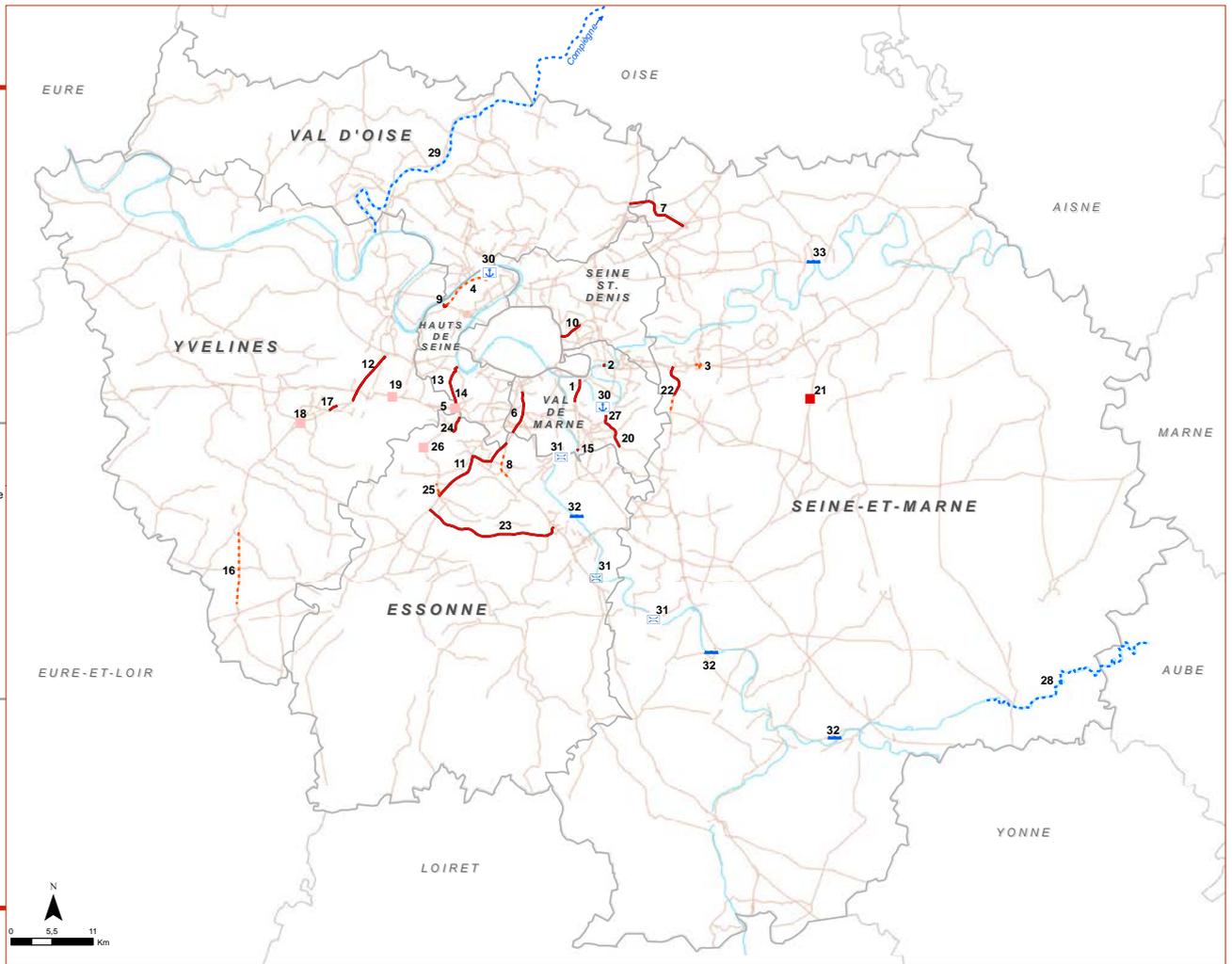


## Carte Transports en commun – Liste des opérations

Numéro	Nom de l'opération
<b>Métro et tramway</b>	
1	Métro ligne 1 (prolongement)
2	Métro ligne 4 (prolongement à Bagneux)
3	Métro ligne 11 (prolongement à Rosny-Bois Perrier)
4	Métro ligne 12 (prolongement à Aubervilliers)
5	Métro ligne 14 Nord (prolongement à Saint-Ouen)
6	T1 (prolongement à Val de Fontenay)
7	T1 (prolongement à l'Ouest)
8	T3 (prolongement à l'Ouest)
9	T4 (prolongement à Clichy-Montfermeil)
10	T7 (prolongement à Juvisy)
11	T8 (prolongement)
12	T9
13	T10
14	T11
15	T12
16	T13
<b>TZEN, BHNS et autres TCSP</b>	
17	TZen 2
18	TZen 3
19	TZen 4
20	TZen 5
21	Altival
22	Bus Bords de Marne
23	Bus Entre Seine

24	BHNS Grand Roissy
25	TCSP Aulnay-Tremblay
26	TCSP Trappes - La Verrière
27	TCSP du Mantois
28	TCSP Sénia-Orly
29	TCSP EVE
30	Câble 1
<b>RER, Transilien et fer</b>	
31	Eole (prolongement du RER E à l'ouest)
32	Massy-Valenton
33	Roissy-Picardie
34	Paris-Troyes
<b>Pôles multimodaux</b>	
35	Pôle de Cergy-Préfecture
36	Bipôle - liaison entre gare de l'Est et gare du Nord
37	Pôle de Mantes-la-Jolie
38	Pôle de Marne-la-Vallée Chessy - Parcs Disneyland
39	Pôle de Melun
40	Pôle de Noisy-le-Sec
41	Pôle de Poissy
42	Pôle de Saint-Denis
43	Pôle de Val de Fontenay
44	Interconnexion avec GPE : BVC
45	Interconnexion avec GPE : Ligne H Pleyel
46	La Défense Coeur Transport

Les numéros affichés sur la carte renvoient aux opérations listées dans le tableau annexe



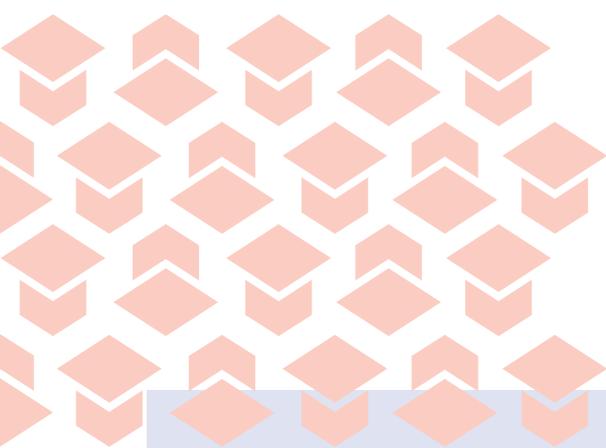
Réalisation :  
© CRIF-Pôle transformation  
numérique -  
Direction de la donnée-2022

Sources : BD CARTO® - IGN - Paris - 2006 - Reproduction interdite - Licence n°2006 CUJ 1058 / Copyright 10 IGN - 2011 / IGN - GéoFLAIR Départements / CRIF-PMES-DICOMAP-2022 / CRIF-POLAT-2022 / DRIEAT / 99-2010

## Carte Route et Fleuve – Liste des opérations

Numéro	Nom de l'opération
<b>Opérations routières</b>	
1	A4/A86 – Protections phoniques à Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil
2	A4/A86 – Pont de Nogent
3	A4/A104/RD471 – Traitement du noeud de Collégien (déviation de Collégien)
4	Etude de requalification de l'A86 entre l'A14 et l'A15
5	A86/RN118 – Diffuseur de Vélizy
6	A6 – Qualité – Protections phoniques
7	A104 – Contournement Est de Roissy
8	Résorption des points de congestion (A6, A10, A86) - Etudes
9	Enfouissement de la bretelle B5 de l'échangeur A14/A86
10	Voie réservée A3 Romainville - sens Province-Paris
11	Voie réservée A10 - sens Province-Paris
12	Voie réservée A12 - sens Paris-Provence
13	Voie réservée N118 - sens Paris-Vélizy
14	Voie réservée N118 - sens Vélizy-Paris
15	RN6 – Réaménagement du pôle gare et de la tête de pont de Villeneuve-Saint-Georges
16	RN10 – Aménagement entre Rambouillet et Ablis
17	RN10 – Requalification de la traversée de Trappes
18	RN10 – Réaménagement du carrefour de la Malmedonne à La Verrière

19	RN12 – Réaménagement du carrefour RN12/RD91
20	RN19 – Déviation de Boissy-Saint-Léger
21	RN36 – Carrefour de l'Obélisque et création d'un giratoire avec la RD 325
22	RN104 – Élargissement entre A4 et RN4
23	Corridor N104 Evry - sens extérieur
24	RN118 – Protections acoustiques de Bièvres
25	RN118 - Requalification de la desserte de la ZAI de Courtaboeuf - Ring des Ulis
26	RN118/RD36 – Réaménagement du Christ de Saclay
27	RN406 – Desserte du port de Bonneuil
<b>Voies navigables</b>	
28	Mise au gabarit de la Seine amont entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine
29	Mise au gabarit de l'Oise navigable
<b>Ports</b>	
30	Développement et desserte des sites portuaires
<b>Ecluses</b>	
31	Régénération d'écluses
<b>Barrages</b>	
32	Régénération de barrages
33	Reconstruction du barrage de Meaux



- **Enseignement  
supérieur**
- Recherche**
- Innovation**
- Emploi**
- Économie  
numérique**



## A. PRÉAMBULE



Ce volet porte principalement sur l'enseignement supérieur, notamment les opérations relatives à l'immobilier universitaire, dont la remise à niveau et la modernisation sont essentielles à l'attractivité de l'Île-de-France et à la qualité de vie de ses étudiants, qui en font la première région étudiante d'Europe. L'État et la Région se sont appuyés sur les sept communautés d'universités et d'établissements d'Île-de-France pour s'assurer que leurs investissements s'inscrivent dans les stratégies de sites et privilégient la logique de mutualisation des équipements universitaires. L'État a porté son action plus

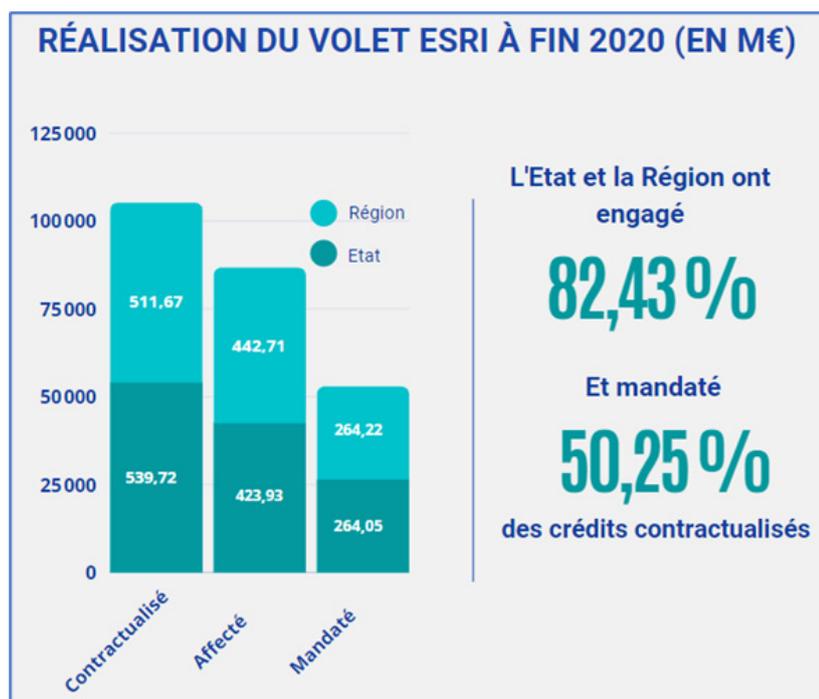
particulièrement sur des opérations de réhabilitation ; la Région s'est engagée dans l'amélioration des conditions de vie et d'études en soutenant plus particulièrement des opérations neuves comme le campus Condorcet.

Une mesure a été inscrite à la demande de la Région pour les projets à financer selon leur degré de maturité (dite « accolade »), afin de permettre à des universités de finaliser des études de programmation pour des opérations susceptibles de faire l'objet de premiers travaux sur la durée du CPER.

**Le sous-volet « Enseignement supérieur et Recherche » porte en outre sur l'engagement de l'État en faveur du soutien aux équipements de recherche** (la Région accompagnant certains de ces projets en dehors du CPER, sur ses dispositifs de droit commun).

**Enfin, ce volet dit « ESRI », porte également des mesures d'accompagnement des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en lien avec les filières d'avenir** (Sous-volet « Filières d'avenir et Emploi »), et de l'économie **numérique** (Sous-volet « Economie numérique »).

## B. BILAN FINANCIER



## Ventilation des crédits engagés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet ESRI

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1 + ajustements techniques opérés avant le 31-12-20)			Crédits engagés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Opérations nouvelles	538 750 000 €	332 720 000 €	207 030 000 €	288 028 213 €	86,57 %	163 525 000 €	78,99 %	451 553 213 €	83,81%
Opérations plan campus et Condorcet (part Etat valorisée, hors CPER)	170 470 000 €		170 470 000 €			165 220 000 €	96,92 %	165 220 000 €	96,92%
Sous-total Condorcet	129 750 000 €		129 750 000 €			124 500 000 €	95,95 %	124 500 000 €	95,95%
Sous-total Campus	40 720 000 €		40 720 000 €			40 720 000 €	100,00 %	40 720 000 €	100,00%
Opérations nouvelles financées en fonction de leur maturité (Accolade)	19 500 000 €	2 000 000 €	16 500 000 €	1 999 000 €	99,95 %	13 700 000 €	83,03 %	15 699 000 €	80,51%
Opérations de recherche	59 800 000 €	59 800 000 €		48 217 994 €	80,63 %			48 217 994 €	80,63%
SOUS-TOTAL « Enseignement supérieur et Recherche »	788 520 000 €	394 520 000 €	394 000 000 €	338 245 207 €	85,74 %	342 445 000 €	86,91 %	680 690 207 €	86,33%
SOUS-TOTAL "Filières d'avenir et emploi"	30 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	15 073 570 €	100,49 %	22 853 360 €	152,36 %	37 926 930 €	126,42%
SOUS-TOTAL "Economie numérique"	232 880 000 €	130 180 000 €	102 700 000 €	70 607 374 €	54,24 %	77 416 153 €	75,38 %	148 023 527 €	63,56%
<b>TOTAL VOLET ESRI</b>	<b>1 051 400 000 €</b>	<b>539 700 000 €</b>	<b>511 700 000 €</b>	<b>423 926 151 €</b>	<b>78,55 %</b>	<b>442 714 513 €</b>	<b>86,52 %</b>	<b>866 640 664 €</b>	<b>82,43%</b>

\*L'État n'est pas engagé sur le plan Campus et Condorcet au titre du CPER 2015-2020 et la Région, n'est pas engagée sur le soutien aux équipements de recherche

## Ventilation des crédits mandatés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet ESRI

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1 + ajustements techniques opérés avant le 31-12-20)			Crédits mandatés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Opérations nouvelles	538 750 000 €	332 720 000 €	207 030 000 €	177 986 911 €	53,49 %	61 652 050 €	29,78 %	239 638 961 €	44,48%
Opérations plan campus et Condorcet (part Etat valorisée, hors CPER)	170 470 000 €		170 470 000 €			140 197 725 €	82,24 %	140 197 725 €	82,24%
Sous-total Condorcet	129 750 000 €		129 750 000 €			109 246 954 €	84,20 %	109 246 954 €	84,20%
Sous-total Campus	40 720 000 €		40 720 000 €			30 950 771 €	76,01 %	30 950 771 €	76,01%
Opérations nouvelles financées en fonction de leur maturité (Accolade)	19 500 000 €	2 000 000 €	16 500 000 €	1 017 500 €	50,88 %			1 017 500 €	5,22%
Opérations de recherche	59 800 000 €	59 800 000 €		34 724 494 €	58,07 %			34 724 494 €	58,07%
SOUS-TOTAL « Enseignement supérieur et Recherche »	788 520 000 €	394 520 000 €	394 000 000 €	213 728 905 €	54,17 %	201 849 775 €	51,23 %	415 578 680 €	52,70%
SOUS-TOTAL "Filières d'avenir et emploi"	30 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	14 804 630 €	98,70 %	20 795 341 €	138,64 %	35 599 971 €	118,67%
SOUS-TOTAL "Economie numérique"	232 880 000 €	130 180 000 €	102 700 000 €	35 516 195 €	27,28 %	41 577 442 €	40,48 %	77 093 637 €	33,10%
<b>TOTAL VOLET ESRI</b>	<b>1 051 400 000 €</b>	<b>539 700 000 €</b>	<b>511 700 000 €</b>	<b>264 049 730 €</b>	<b>48,93 %</b>	<b>264 222 558 €</b>	<b>51,64 %</b>	<b>528 272 288 €</b>	<b>50,24%</b>

\*L'État n'est pas engagé sur le plan Campus et Condorcet au titre du CPER 2015-2020 et la Région, n'est pas engagée sur le soutien aux équipements de recherche

## SOUS-VOLET « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE »

### A. PRÉAMBULE



Le sous-volet « Enseignement supérieur et recherche », et notamment l'enseignement supérieur, porte les enjeux transversaux du CPER (notamment l'émergence du Grand Paris, la réduction des fractures territoriales), mais également des objectifs spécifiques au regard de ses propres problématiques. Le territoire francilien se caractérise en effet par une forte attractivité de sa recherche et de son enseignement supérieur. L'Île-de-France reste la 1<sup>ière</sup> région étudiante d'Europe et son potentiel de recherche est unique en France.

Elle présente cependant un taux d'échec en 1<sup>er</sup> cycle plus élevé qu'ailleurs et la visibilité de sa recherche comme son lien avec l'innovation technologique demeurent insuffisants.

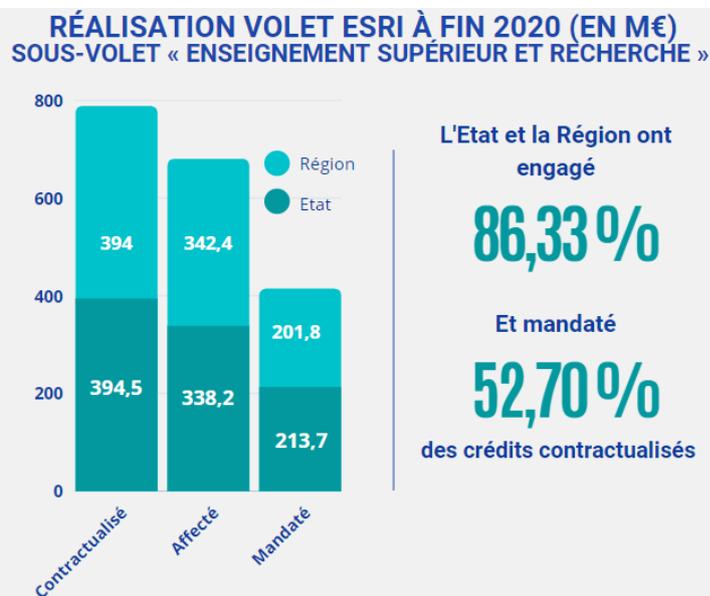
Les objectifs définis pour la période 2015-2020 sont les suivants :

- Améliorer les conditions de vie étudiante ;
- Veiller à l'équilibre du territoire et favoriser une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur ;
- Améliorer le dialogue Sciences-Société et favoriser la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle ;
- Développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et centres de recherche franciliens-Améliorer l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers ;
- Soutenir l'innovation technologique issue de la recherche publique, favoriser la recherche partenariale et en réseau ;
- Soutenir des opérations exemplaires sur le plan de l'efficacité énergétique ;
- Soutenir la recherche.

Auxquels s'ajoute un objectif transversal de soutien aux opérations ambitieuses au plan de l'efficacité énergétique.

### B. BILAN FINANCIER

Comme pour le volet « Mobilités », le sous volet « Enseignement Supérieur et Recherche » du volet « ESRI » fait l'objet d'une liste précise des opérations sur lesquelles l'État et la Région se sont engagés au titre du CPER 2015-2020. Certaines d'entre elles sont dites « croisées (financées à la fois par l'État et la Région au titre du CPER), les autres sont dites « décroisées » (financées soit par l'État, soit par la Région au titre du CPER).



Le taux de crédits mandatés s'explique de différentes façons :

- Certaines opérations rencontrent des difficultés liées soit à la conjoncture économique soit à des aléas techniques qui entraînent des retards d'exécution parfois importants et, par voie de conséquence, des demandes de versement de subventions différées (appels d'offres infructueux, aléas rencontrés au moment des travaux, défaillance économique d'une entreprise...);
- Ces décalages sont d'autant plus impactants que la Région mandate les crédits sur la base des dépenses effectuées par les établissements bénéficiaires. Près de 80% de la subvention sont ainsi mandatés au moment des travaux tandis que l'État procède à une répartition plus équilibrée de ses crédits dans le temps.

- Les changements de gouvernance au sein des établissements peuvent légitimement conduire à un ajustement des projets, voire dans certains cas à un abandon, ce qui dégrade mécaniquement le taux de mandatement des crédits déjà affectés ;
- Enfin, la crise sanitaire a conduit à un décalage de certaines opérations, le plus souvent en fin de chantier et in fine retardé le paiement du solde des subventions ;
- Parallèlement à l'exécution du contrat de plan 2015-2020, de nombreux maîtres d'ouvrage ont été mobilisés dès 2020 pour mettre en œuvre le plan France relance. La conférence nationale de l'immobilier public du 14 décembre 2020 a ainsi retenu 91 projets franciliens de rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur, représentant un montant attribué de 224M€.

## C. ÉLÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU SOUS-VOLET

**Le contrat initial a connu un certain nombre d'évolutions à enveloppe constante : l'avenant de février 2017 a permis un rééquilibrage en faveur du Val d'Oise (+20M€) et de la Seine-et-Marne (+5,9M€).** En effet, il est apparu que **la répartition initiale des enveloppes entre les départements était déséquilibrée et décorrélée du potentiel scientifique des territoires, ce que la nouvelle mandature a cherché à corriger.**

Par ailleurs, des ajustements techniques ont également été réalisés entre 2019 et 2020. A enveloppe constante (via des redéploiements de crédits prévus pour des opérations qui ont été retardées par exemple), ces ajustements ont permis une meilleure réalisation du volet, ou encore la prise en charge de surcoûts « covid » pour certaines opérations.

### 1. Améliorer les conditions de vie étudiante

Au travers du CPER, l'État et la Région se sont engagés en faveur de la création de nouveaux espaces ou la réhabilitation de bâtiments vétustes, que ce soient des lieux de vie étudiante, restauration, locaux associatifs mais également bibliothèques universitaires.

La construction des bibliothèques de Lourcine (75) et du Grand Equipement Documentaire sur le Campus Condorcet (93) figurent ainsi parmi les opérations emblématiques concourant à la réalisation de cet objectif. Par ailleurs, le CPER a permis la réhabilitation de résidences étudiantes, telles que la résidence Coubertin à Paris (75), les résidences des rives de l'Yvette (91) et des restaurants universitaires à Versailles (78) et à Cergy (95). Enfin, le CPER a soutenu des lieux de vie étudiante emblématiques du territoire francilien, tels que ceux de la Maison internationale de la Cité Internationale Universitaire de Paris.



## 2. Veiller à l'équilibre du territoire et favoriser une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur

Au travers du CPER, l'État et la Région ont opéré un rééquilibrage territorial, notamment à l'Est, en faveur du territoire Seine-et-Marnais, porteur de l'I-Site Université Gustave Eiffel, et de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, la révision du CPER en 2017 a permis également de soutenir le développement du Val d'Oise qui s'était doté d'une politique de site à forte ambition internationale avec l'I-Site CY Université. La construction de l'IUT de Neuville (95), du Grand Equipement Documentaire



et de la Maison des Etudiants de l'IUT de Sénart-Lieusaint (77) ou encore le regroupement des laboratoires LAGA, LIPN et L2TI de l'université Paris Nord à Villetaneuse (93) concourent également à cet objectif.

## 3. Améliorer le dialogue Sciences et Sociétés et favoriser la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle

Le sous-volet « Enseignement supérieur et recherche » du CPER a également contribué à la diffusion de la culture scientifique, en cohérence avec le transfert de cette compétence aux Régions, notamment au travers de la rénovation du bâtiment Perrin de l'Institut Henri Poincaré, dédié aux mathématiques (75), de la rénovation

du site de l'Observatoire et de l'espace d'accueil du public et la création d'un espace muséal à Meudon (92) ou encore de la construction de la Bibliothèque d'histoire « La Contemporaine » (BDIC), à Nanterre (92).



À noter un état d'avancement opérationnel plus contrasté sur cet axe, qui tient de la maturité des opérations concernées.

En effet, la rénovation du site du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à Brunoy (91) a été intégrée fin 2019 au CPER, suite à un ajustement technique conclu entre l'État et la Région sollicité par la Région.

De plus, le projet de création d'un hébergement pour les élèves de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS) à Orsay (91), qui était prévu au CPER 2015-2020, a finalement été abandonné. Des crédits ont néanmoins été redéployés sur la rénovation du bâtiment, dans la continuité du CPER précédent pour permettre la réalisation des ateliers scientifiques.

Enfin, une opération a connu des aléas économiques et techniques (Institut Henri Poincaré à Paris).

## 4. Développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et centres de recherche franciliens – améliorer l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers

Sur cet axe, le CPER a soutenu des opérations structurantes pour le territoire francilien, telles que :

- La construction de l'Institut pour le Climat et l'Environnement (ICE), qui a été livré et accueille

désormais près de 300 personnes sur le centre CEA Paris-Saclay, à Saint-Aubin (91) ;

- La 1ère phase de l'opération de réhabilitation/ restructuration du laboratoire d'excellence P2IO sur le campus de Saclay (91) ;
- ou encore la rénovation de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort (94) qui est en cours de réalisation.



A noter que l'opération de réhabilitation de la faculté de Médecine Lariboisière (75) a mobilisé des crédits d'études et sera réalisée en dehors du contrat de plan.

## 5. Soutenir l'innovation technologique issue de la recherche publique, favoriser la recherche partenariale et en réseau

Le CPER a soutenu des opérations telles que l'aménagement de plateformes technologiques pour l'Institut des Plantes de Saclay (91) ou encore la seconde phase du Pôle de longévité et vieillissement à Ivry (94).

Les retards pris sur le projet de construction d'un bâtiment de recherche biomédicale à Créteil (94) n'ont pas permis à la Région d'affecter les crédits prévus en 2020. La poursuite de l'opération est néanmoins prévue via l'avenant de prolongation conclu en mars 2021.

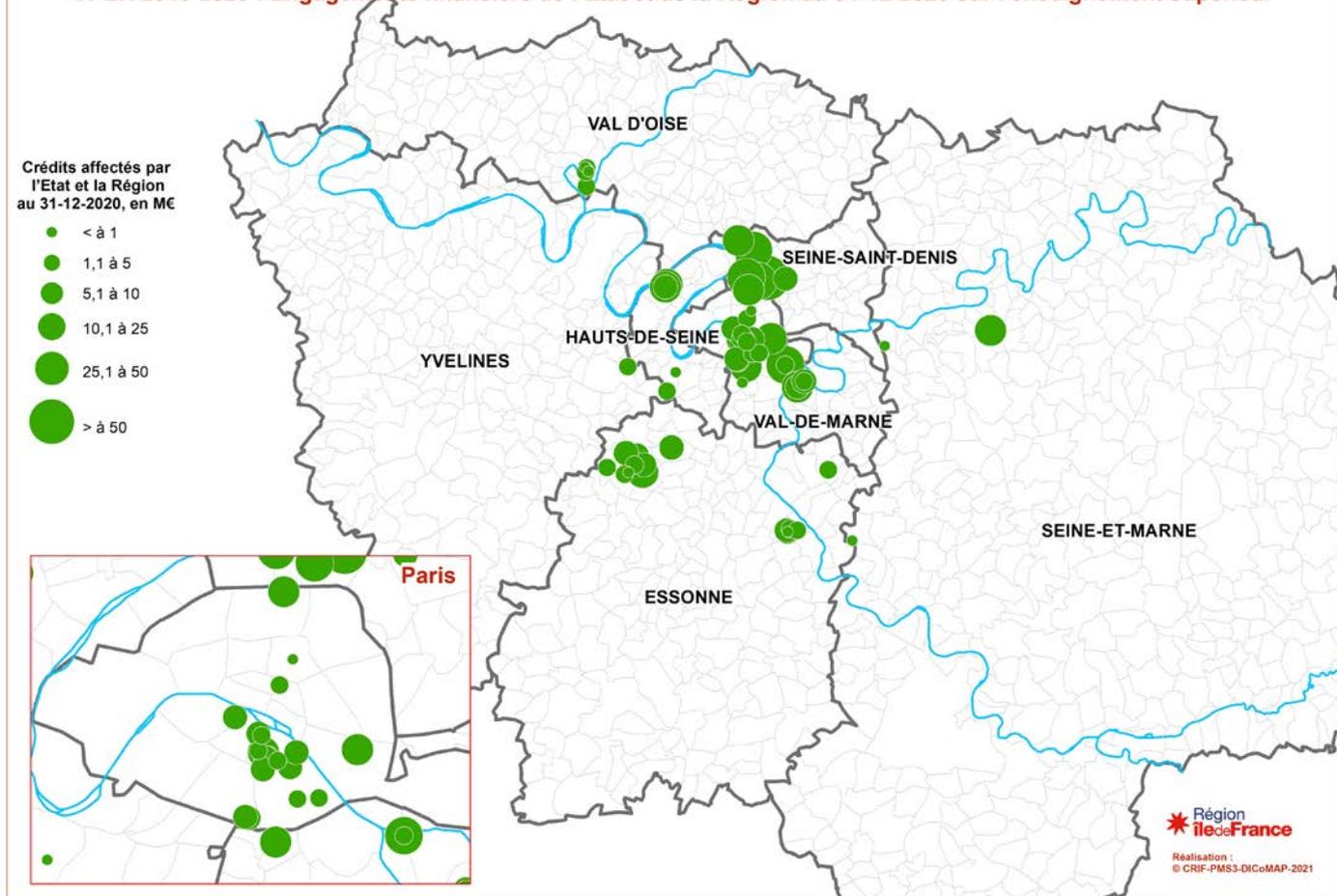
## 6. Soutenir des opérations exemplaires sur le plan de l'efficacité énergétique

Un très grand nombre d'opérations figurant au volet sont exemplaires en la matière et se sont notamment appuyées sur le Guide Aménagement et Construction Durable développé par la Région pour l'immobilier universitaire.

C'est notamment le cas de la construction de l'Institut pour le Climat et l'Environnement (ICE) à Saint-Aubin sur le plateau de Saclay (91), mais également de la Maison des Sciences de l'Environnement à Créteil (94), de la Maison de l'Île-de-France à la Cité Internationale Universitaire (CIUP) de Paris (75), de la Bibliothèque « La Contemporaine » (BDIC) à Nanterre (92) ou encore du Grand Equipement Documentaire à Aubervilliers (Campus Condorcet - 93).



## CPER 2015-2020 : Engagements financiers de l'Etat et de la Région au 31-12-2020 sur l'enseignement supérieur



## 7. Soutenir la recherche

Les opérations de recherche soutenues par l'État dans le cadre du CPER 2015-2020 ont accompagné les ambitions des sites universitaires, en lien avec les organismes nationaux de recherche.

L'État a ainsi soutenu la réalisation d'infrastructures de recherche de haut niveau dans plusieurs domaines porteurs d'enjeux à la fois scientifiques, sociétaux et industriels majeurs. Chaque opération soutenue contribue à positionner les laboratoires du territoire francilien au premier plan international dans son secteur : les sciences du vivant et de l'environnement, la santé, le calcul scientifique haute performance, les nano-sciences et les technologies quantiques, les études climatiques en environnement urbain, les rayonnements laser extrêmes...



L'ensemble des douze opérations programmées au CPER 2015-2020 ont été menées à bien, avec l'appui financier des organismes nationaux de recherche.



Parmi les opérations le plus structurantes pour le territoire francilien, on peut noter :

- Le projet Urbaclim, renforçant l'EQUIPEX SenseCity, a permis d'équiper cette plateforme de modélisation d'un environnement urbain. Ouverte aux chercheurs comme aux industriels, cette mini-ville installée au cœur du cluster de la ville durable de la cité Descartes (77) est construite dans un environnement climatique contrôlé afin de tester des capteurs, des matériaux et techniques d'aménagement, des modèles de propagation de polluants atmosphériques... ;
- HPC@UPSAY. Porté par Centrale Supélec et l'ENS Paris Saclay, ce programme est une opération de montée en puissance des capacités de calcul scientifique haute performance des institutions en mutualisant les efforts des partenaires au sein de l'Université Paris-Saclay. L'enjeu scientifique est important, car les besoins en calcul numérique se multiplient quels que soient les domaines scientifiques, avec une montée en puissance de l'intelligence artificielle au cours de la période du CPER ;
- Le projet PIMMI. Projet porté par le CEA concerne l'équipement d'une Plateforme d'imagerie multimodale pour les maladies infectieuses (PIMMI) qui fait partie de l'Infrastructure nationale en biologie et santé IDMIT. Le financement CPER de ce projet a permis : L'acquisition d'un équipement de microscopie bi-photonique en confinement de classes 2 et 3 ; L'acquisition d'un équipement d'imagerie (adapté aux corps entiers des PHN) de type Tomoscintigraphie par Émission de Positons (TEP ou PET-CT) et d'équipements de radioprotection pour développer les outils d'imagerie in vivo par TEP.

Si la Région ne s'est financièrement pas engagée au titre du CPER 2015-2020 sur le soutien aux équipements de recherche, elle contribue néanmoins à leur développement dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, notamment dans le cadre des domaines d'intérêt majeur et de l'appel à projet Sesame destiné au financement pour d'équipements de recherche.



Ainsi, certains projets inscrits au CPER ont bénéficié de financement régional « hors CPER ». C'est par exemple le cas :

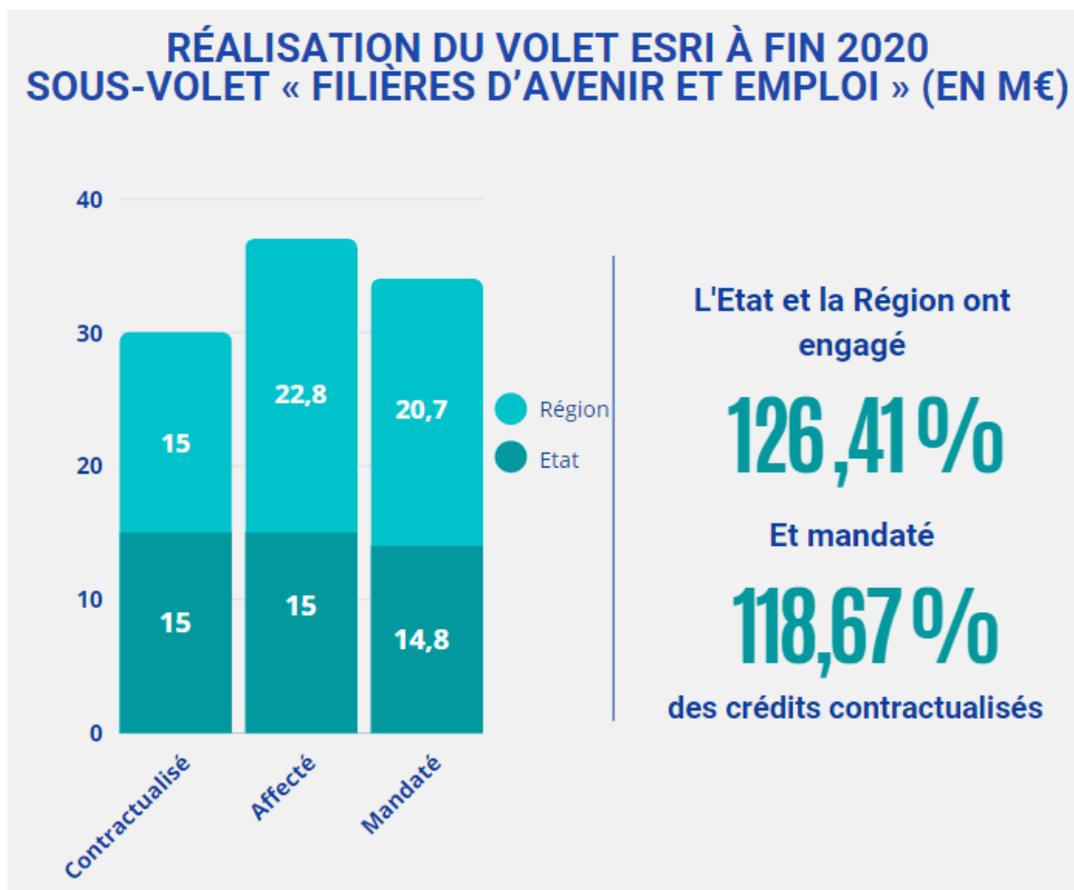
- du projet Phenobrain, porté par l'INSERM : le CPER prévoyait l'équipement de la nouvelle animalerie installée dans des nouveaux locaux du Centre de Psychiatrie et Neurosciences (CPN) à Paris (75). La Région a soutenu (hors CPER) le CPN pour l'acquisition de matériel microscopique ;
- du projet du Centre de Nanosciences et Nanotechnologies (C2N) : très attendu sur le plateau de Saclay (91), pour lequel la Région a soutenu (hors CPER) l'acquisition d'équipements lourds, contribuant ainsi à la nouvelle installation du laboratoire.

## SOUS-VOLET « FILIÈRES D'AVENIR ET EMPLOI »

### A. PRÉAMBULE

Ce sous-volet est consacré au financement du GIP Emploi de Roissy, du GIP Carif Défi métiers, de l'ARACT et du soutien à la gouvernance des Pôles de compétitivité.

### B. BILAN FINANCIER



Les taux d'engagement et de mandatements élevés sur ce sous-volet s'expliquent du fait de l'importance des crédits alloués à la gouvernance des Pôles et du fonctionnement du GIP Emploi de Roissy CDG, qui figuraient bien dans

le texte du volet, mais n'étaient pas reportés comme tels dans la maquette contractuelle du sous-volet. L'État et la Région ont néanmoins pris le parti d'intégrer ces réalisations dans le bilan d'exécution du CPER.

## C. ÉLÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU SOUS-VOLET

### 1. Le soutien au GIP emploi de Roissy CDG, désormais « Paris CDG Alliance »

Le GIP Emploi Roissy CDG constitue un lieu d'échanges entre les acteurs de l'emploi et de la formation, au bénéfice du meilleur accès à l'emploi des habitants du Grand Roissy Le Bourget et ses environs.

Sur l'impulsion de la Région et de l'État, le GIP a modifié sa convention constitutive (statuts) pour intégrer de façon complémentaire l'activité de Hubstart Paris Region. Le transfert de cette activité (effectif fin 2018) se matérialise aujourd'hui à travers la **dynamique partenariale « PARIS CDG ALLIANCE »**, alliance de partenaires publics et privés qui coordonne des actions pour répondre aux besoins en emploi et en compétences des entreprises au profit des habitants du territoire.

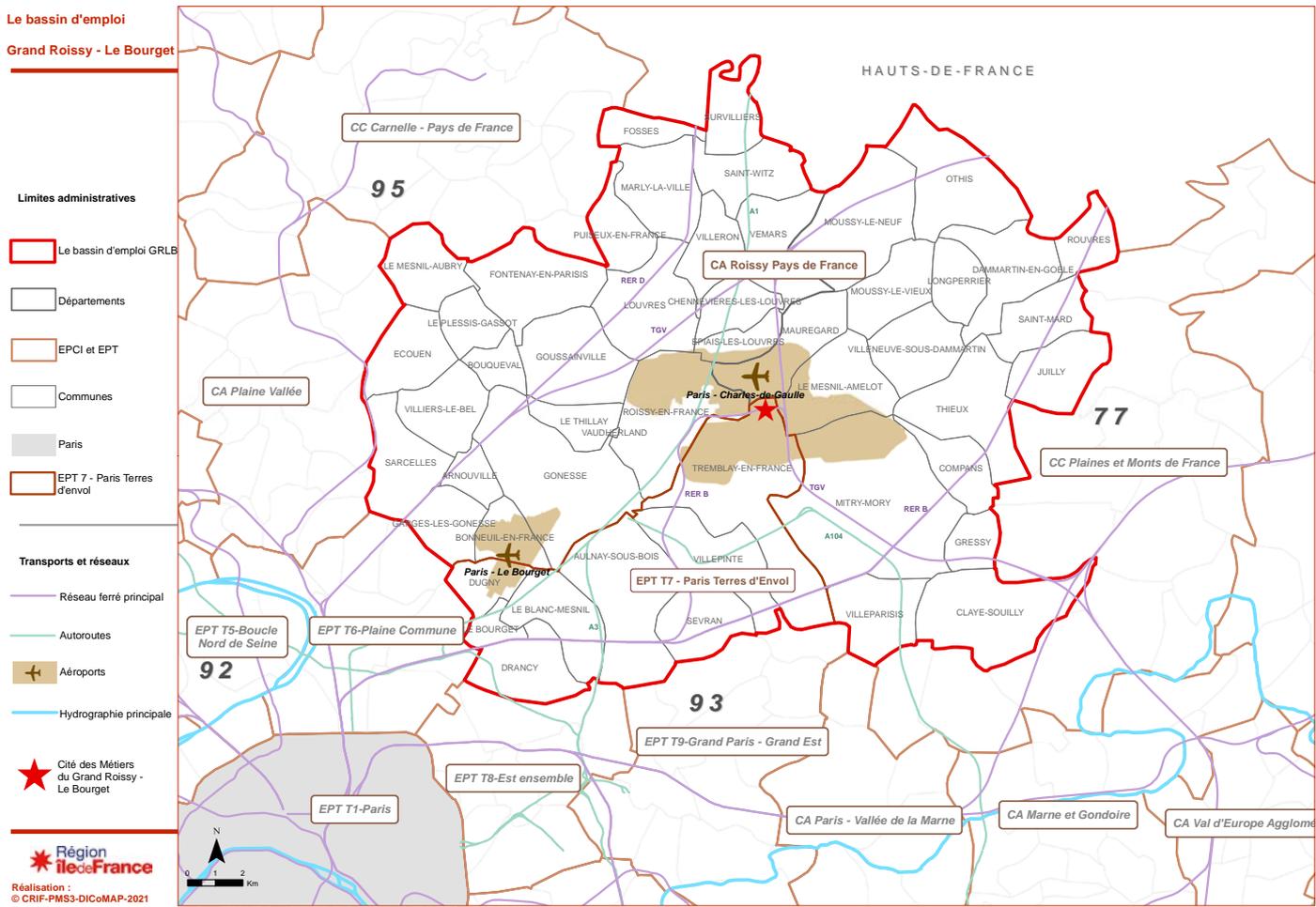
Depuis 2018, le GIP intervient également sur les questions d'attractivité économique à l'international et œuvre aux côtés de Choose Paris Region (agence de promotion et d'attractivité internationale de l'Île-de-France) à promouvoir le territoire du Grand Roissy Le Bourget à l'international.

Parmi les projets emblématiques portés par le GIP Emploi de Roissy sur la période du CPER, on peut noter **la Cité des métiers du Grand Roissy – Le Bourget**. Inaugurée en 2019, c'est un lieu neutre ouvert à tous, situé sur la plateforme aéroportuaire dans les locaux du GIP Emploi Roissy/ Paris CDG Alliance. Des conseillers provenant de structures différentes y sont réunis afin de proposer une offre de services complète en matière d'information, de conseil et d'orientation tout au long de la vie. Elle accueille tout type de public : salarié, étudiant, demandeur d'emploi, scolaire mais aussi les entreprises.



L'offre de services comprend :

- un espace conseil : espace dans lequel des conseillers issus de différentes structures du territoire accueillent et conseillent en matière de parcours professionnel ;
- un espace Café : lieu de rencontre, ouvert à tous et convivial, qui favorise la mixité des publics et permet d'accueillir ponctuellement des formations, des événements mais aussi de se restaurer ;
- un showroom territorial : ce lieu est la vitrine de Paris-CDG et ses environs. Il illustre les grands projets du territoire et ses enjeux économiques. De plus, il permet d'accueillir des délégations étrangères, des événements institutionnels et des rencontres internationales ;
- une offre de service entreprises : un espace est dédié aux entreprises pour les accompagner dans leurs projets, les informer et les conseiller face aux problématiques qu'elles rencontrent.



## 2. Le soutien au GIP CARIF Défi Métiers

Cet organisme associé à l'action de l'État, de la Région et des partenaires sociaux contribue aux politiques régionales de formation, tant pour leur élaboration que pour leur mise en œuvre.



Le soutien à son fonctionnement fait l'objet d'une contractualisation entre l'État et la Région au titre du

CPER 2015-2020, lui permettant de mener des actions prioritaires telles que :

- Déterminer les besoins en recrutement pour toutes les familles professionnelles à l'horizon 2020 ;
- Identifier l'évolution des besoins en compétences pour certains métiers, certaines branches ;
- Donner à voir les logiques de mobilisation de la formation professionnelle pour une ou deux branches, certaines entreprises, pour faire face à l'évolution des besoins en compétences.

Durant cette période, le GIP s'est notamment mobilisé sur :

- L'appui à la mise en place des bassins d'emplois ;
- L'appui aux réponses en besoin en compétences des filières en mutations ;
- L'appui à la programmation des formations initiales en lycées par l'accompagnement des services de la Région dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales à travers des préconisations par diplôme à partir de tableaux quantitatifs, de « fiches métiers » tels les métiers du bâtiment, de l'hôtellerie restauration, les services aux particuliers, l'action culturelle, la sécurité, le tertiaire, administratif, la banque et assurance, le commerce et la vente, etc. ;



- L'appui au déploiement du Plan d'investissement Compétences ;
- La Professionnalisation des membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) sur le Compte Personnel d'Activité (CPA).

Par ailleurs, dans le cadre des travaux liés au Grand Paris, la contribution de Défi Métiers s'est traduite par :

- La réalisation d'études et entretiens avec les entreprises attributaires des marchés pour travailler en prospective sur les besoins en emplois et formation (notamment dans le cadre du GT formation) ;
- Des actions visant la professionnalisation des membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) sur les métiers du Grand Paris et des conseillers des prescripteurs ;
- La réalisation des sessions de professionnalisation dans le cadre de l'offre RH (Dokélio...).

### 3. Le soutien à l'ARACT

Le soutien au fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) fait l'objet d'engagements contractuels de l'État et de la Région au titre du CPER pour lui permettre d'assurer ses missions.

Durant la période, l'ARACT a poursuivi les objectifs fixés dans la déclaration commune avec les partenaires sociaux et le Défenseur des Droits et dans le Plan d'actions Qualité de vie au travail. Elle a ainsi :

- Assuré le fonctionnement de sa gouvernance (comité stratégique, comité de pilotage, comité éditorial, appui aux partenaires...) ;
- Assuré une coordination avec les différents dispositifs mis en place depuis 2011 et œuvrant sur les thématiques du Plan (CREFOP, PRITH, PIDFE...) ;
- Poursuivi la valorisation des actions menées, notamment via l'animation du site et l'organisation d'un séminaire annuel ;
- Fédéré les partenariats sur les territoires et aidé au montage d'actions en lien avec les thématiques du Plan.



Par ailleurs, outre ses missions et interventions auprès de PME en matière de qualité de vie au travail et de prévention des risques professionnels, l'ARACT a contribué à la déclinaison, en Île-de-France, de la démarche innovante AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) en lien avec des OPCA partenaires.

A noter que la Région a néanmoins décidé de se désengager de l'ARACT en 2016 et mis fin à son soutien à compter de 2017.

## 4. Le soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité

Le CPER 2015-2020 francilien souligne le rôle des pôles de compétitivité et prévoit le soutien aux structures de gouvernance des pôles.

Les Pôles de compétitivité franciliens	
<b>Finance Innovation</b>	Pôle de compétitivité dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets favorisant la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois
<b>Medicen</b>	Pôle de compétitivité dédié à la santé
<b>Systematic</b>	Pôle de compétitivité dédié à la conception, à la réalisation et à la maîtrise des systèmes complexes
<b>MOVEO</b>	Pôle de compétitivité dédié à la mobilité du futur
<b>ASTech Paris Region</b>	Pôle de compétitivité dédié aux technologies aéronautiques et spatiales
<b>Cap Digital</b>	Pôle européen de la transition numérique et écologique. Il a fusionné avec Advancity en mai 2018. Cap Digital poursuit son développement et devient le premier pôle européen de la ville du Futur, les activités d'Advancity étant regroupées au sein du nouveau marché « Ville durable et transition écologique » de Cap Digital



À la Suite de la relabellisation de ces 6 pôles au titre de la 4<sup>e</sup> phase des pôles de compétitivité en 2019, il a été convenu de formaliser un nouveau partenariat dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens (2019-2022) afin de renforcer l'articulation et les synergies entre les missions de pôles et les politiques régionales de développement économique et d'innovation.

Ce nouveau partenariat s'appuie sur la capacité reconnue des pôles à toucher et mobiliser les acteurs de leur filière et s'articule autour de trois objectifs partagés :

- Être un relais des politiques régionales auprès des acteurs de leur filière ;
- Suivre les projets stratégiques des lauréats des aides régionale à l'innovation ;
- Jouer un rôle d'alerte auprès de la Région sur les projets des acteurs de la filière.

## SOUS-VOLET « ÉCONOMIE NUMÉRIQUE »

### A. PRÉAMBULE

**Le numérique constitue un levier significatif de développement et doit s'inscrire dans une logique de croissance durable et de progrès social des territoires et des acteurs.**

L'élaboration de la SCORAN (Stratégie de Cohérence régionale du Numérique) a été un temps fort de cette période et a permis, sous la conduite de l'État et de la Région avec l'ensemble des acteurs du numérique, d'identifier les défis, les enjeux et les pistes d'actions à mettre en place sur le territoire francilien. Ainsi, quatre défis majeurs y ont été identifiés :

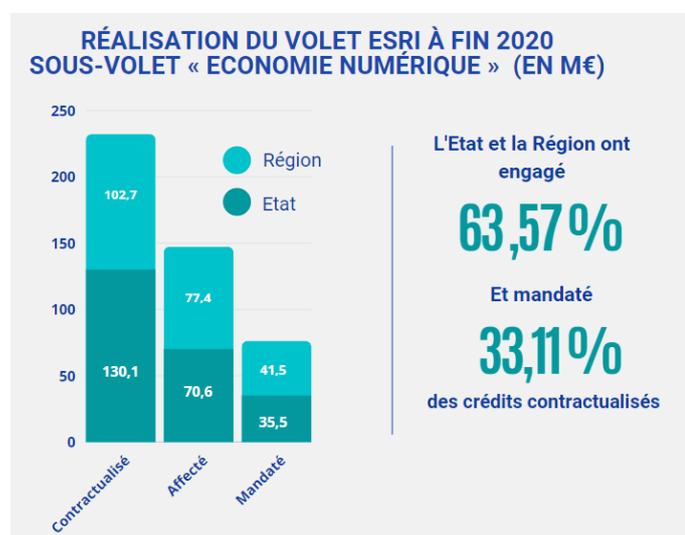
- Accélérer le déploiement des infrastructures numériques ;
- Accompagner la transformation numérique du territoire francilien ;
- Accélérer les mutations sociétales et économiques sur le territoire francilien ;
- Améliorer le service aux usagers.



Dans ce contexte, la Région et la Préfecture coprésident les Commissions Régionales de Stratégie Numérique (CRSN). Ces commissions ont pour objectif de faire le point sur la couverture fixe, la couverture mobile et le développement des usages (y compris la médiation numérique) en présence des élus locaux, des opérateurs et des acteurs du numérique franciliens.

Dans cette optique de développement du numérique sur le territoire francilien, le CPER 2015-2020 a ainsi permis à l'État et à la Région de poursuivre le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire, le développement de tiers-lieux et espaces de coworking, mais aussi le soutien à des opérations innovantes en faveur du numérique dans l'enseignement supérieur.

### B. BILAN FINANCIER



#### 1. Le soutien au développement du Très Haut Débit (THD)

**Le Très Haut Débit (THD) constitue un enjeu pour l'attractivité de la région Île-de-France, la réduction de la fracture numérique et le rayonnement international de la région.**

La Région et l'État se sont fixé, avec les collectivités territoriales et les opérateurs, l'objectif de **généraliser à tous les Franciliens l'accès au très haut débit par fibre optique jusqu'à l'abonné (Fiber to the Home FttH) à l'horizon 2021 et de faire de l'Île-de-France la première région fibrée d'Europe.**



de la stratégie #leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) adoptée par la Région Île-de-France au travers de la délibération CR 2016-130 du 14 décembre 2016.

**Le CPER 2015-2020 a permis une évolution significative dans la structuration et la mise en œuvre des Réseaux d'initiatives publiques (RIP) de trois territoires ruraux franciliens (RIP présents dans le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne et l'Essonne).**

Malgré la crise Covid qui a impacté la fin de la période du CPER, le déploiement de la fibre a notamment pu atteindre des résultats significatifs dans les RIP (94% de prises raccordables dans le Val-d'Oise, 63 % pour l'Essonne et 64 % pour la Seine-et-Marne pour chacun des RIP). De façon globale, sur l'ensemble du territoire francilien, le taux de déploiement pour la couverture fixe atteint 89 % à la fin du dernier trimestre 2020.

Cette ambition est affirmée dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 et les actions en faveur du THD s'inscrivent, par ailleurs, dans la mise en œuvre

### Couverture FTTH au 4ème trimestre 2020

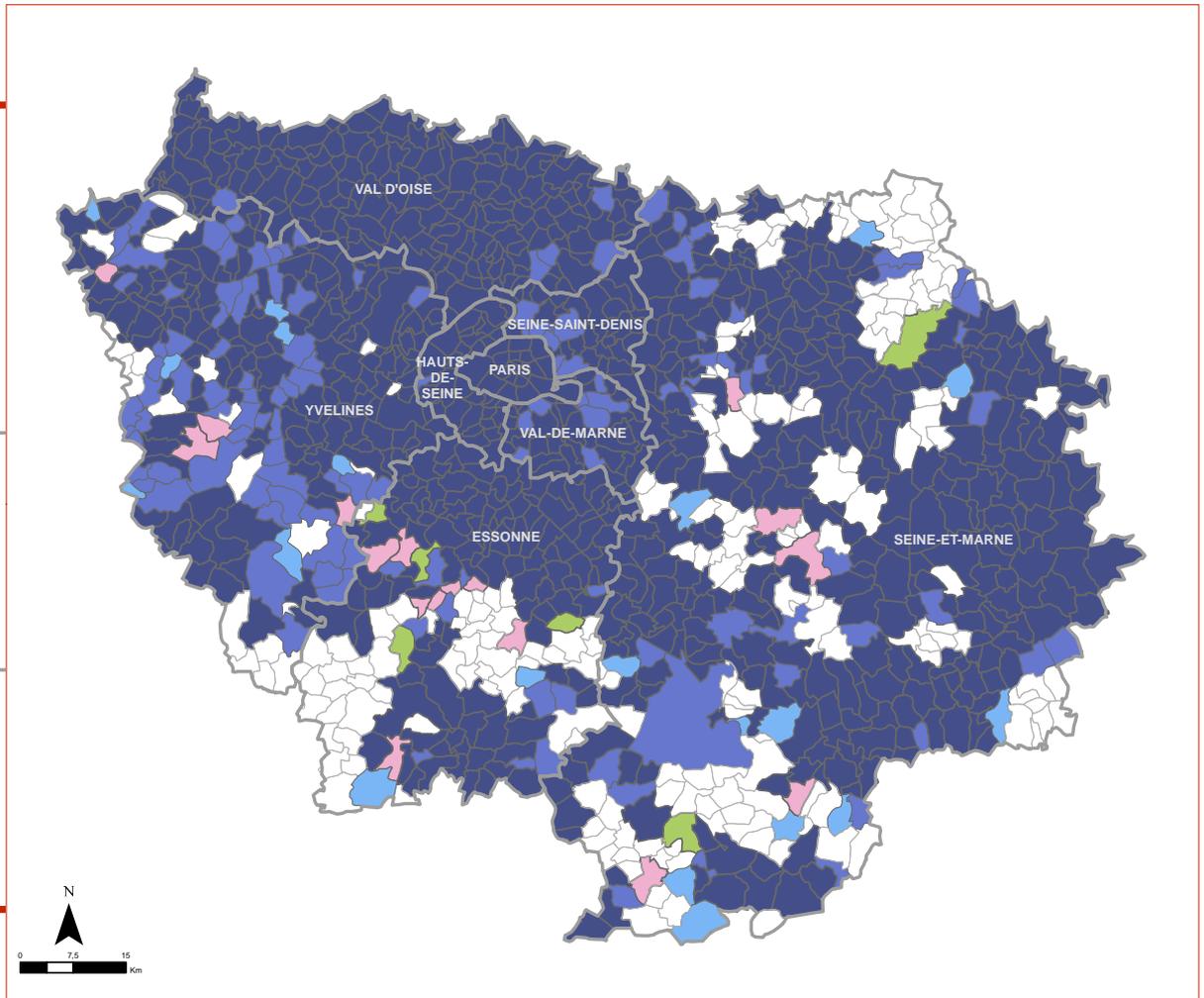
Taux de locaux raccordables.  
(Données ARCEP)



Limites administratives



Réalisation :  
© CRIF-Pôle transformation numérique-  
Direction de la donnée-2022



Sources : IGN - GéoLAB Départements ARCEP (Données issues des déclarations des opérateurs au 31 décembre 2020).

## 2. Le soutien au développement des tiers lieux et espaces de travail collaboratifs

En Île-de-France, les déplacements travail-domicile représentent plus de 30% de l'ensemble des temps de déplacements et 41% des distances parcourues.

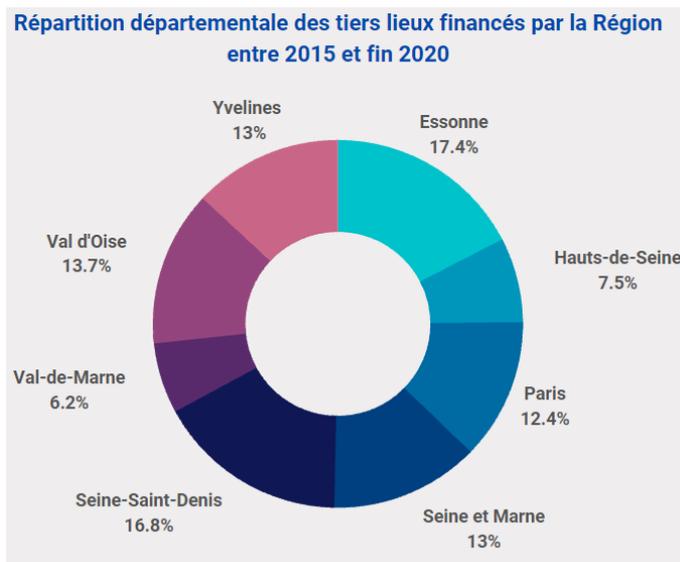
Cette intensité de trafic se traduit par l'engorgement du réseau de transport routier et ferré, dont les effets sur l'environnement et les conditions de déplacement des Franciliens sont sans conteste négatifs.

Le télétravail, est une des clefs pour limiter ces impacts. Pour les Franciliens qui souhaitent travailler à distance, de manière ponctuelle ou régulière, pour ceux qui ont besoin de télétravailler, mais ne peuvent ou ne souhaitent le faire de chez eux, les tiers-lieux sont une des solutions.



En février 2016 l'Institut Paris Région (anciennement IAU) a réalisé un recensement des tiers-lieux, et a dénombré 620 espaces. La Région Île-de-France s'est alors fixé l'objectif ambitieux d'accueillir sur son territoire 1.000 tiers-lieux d'ici 2021. De plus, forte du constat que la moitié des tiers lieux étaient concentrés dans Paris et sa première couronne, et pour corriger ce déséquilibre, la Région a encouragé le développement de tiers lieux en grande couronne et dans les quartiers politique de la ville, en ouvrant les dispositifs d'aide à tous les porteurs de projets, publics comme privés.

Ainsi, entre 2015 et fin 2020, la Région a financé 161 projets de tiers lieux au titre du CPER 2015-2020, dont 57% se situent dans les départements de grande couronne, 31% dans les départements de petite couronne et 12% à Paris.



De son côté, l'État a également soutenu le développement des tiers lieux, hors CPER dans le cadre du programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens ». Quatorze fabriques de territoire et de fabriques numérique de territoire ont été labellisée en 2020 dans le cadre de ce dispositif.

Le dernier recensement, réalisé en août 2020 par l'institut Paris Region, compte 965 tiers-lieux en Île-de-France ([Carte interactive des tiers-lieux franciliens, publiée le 30 mars 2021 par l'Institut Paris Region](#)).

## 3. Le soutien à l'innovation numérique dans l'enseignement supérieur

Au travers du CPER 2015-2020, la Région et l'État ont souhaité faire émerger et soutenir des initiatives qui contribuent à développer les usages du numérique en appui de l'innovation, de la créativité, de l'appropriation du plus grand nombre, de l'apprentissage et de la diffusion de la connaissance.



Plusieurs secteurs sont ainsi concernés, tels ceux de la culture, de la santé ou encore de l'éducation et de la formation et enfin du développement économique et territorial.

### **Les Trophées du numérique**

Dans le cadre de sa stratégie pour devenir la première Smart Région d'Europe et de l'adoption de son Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'innovation (SRESRI), la Région Île-de-France soutient le développement des usages et innovations numériques dans les établissements supérieurs franciliens.

En 2017, la Région a notamment créé les «Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur», dont l'objectif est de permettre à toutes les entités des campus franciliens (enseignants, étudiants, techniciens, administratifs) d'améliorer les expériences d'apprentissage et de vie étudiante grâce aux usages numériques.



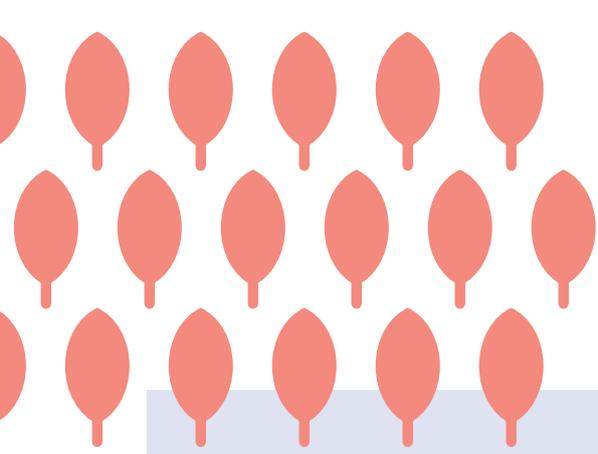
Depuis la création du dispositif, 4 éditions ont été lancées par la Région, permettant de soutenir 43 projets portés par 26 établissements. Réalisés avec le concours de prestataires innovants, ces projets ont permis aux enseignants et aux étudiants franciliens de développer de nouvelles façons d'apprendre (innovations pédagogiques), de suivre leur temps scolaire et extra-scolaire (Vie de campus et mobilité) et de mieux préparer leur insertion professionnelle (orientation et métiers) parmi lesquels :

- « StudyNco » : Il s'agit d'une plateforme numérique d'intégration à la vie étudiante (aspects administratifs, ludiques, sociaux, financiers, ...), porté par la COMUE Paris Sciences et Lettres - Lauréat de l'édition de 2017 ;
- « Chaire d'intelligence artificielle en santé » : ce projet porte le déploiement d'outils numériques de formation continue des professionnels de la santé ayant recours à l'IA, porté par l'Université de Paris - Lauréat de l'édition de 2019 ;

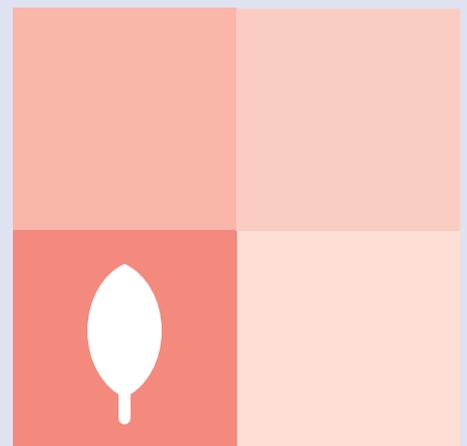
- « Gestes VR » : ce projet porté par le CNAM et propose de recourir aux technologies immersives pour proposer des formations en présentiel et à distance, en auto-formation et en collectif - Lauréat de l'édition de 2020.



Le dispositif a pleinement atteint ses objectifs. Toutefois, la crise sanitaire et le basculement soudain et massif vers l'enseignement à distance a à la fois changé le regard sur les outils numériques pour l'enseignement et ouvert un nouveau chapitre pédagogique et d'enseignement par l'appropriation des outils numériques par les enseignants eux-mêmes. C'est à ce défi que devra répondre à l'avenir le dispositif de soutien au numérique dans le supérieur.



# ● Transition énergétique et écologique



## A. PRÉAMBULE

Dans un contexte particulièrement contraint lié à sa dynamique démographique et à son poids économique, l'Île-de-France fait face à des défis majeurs en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des ressources et de reconquête de la biodiversité, de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables et de récupération mais aussi de prévention et de gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire.



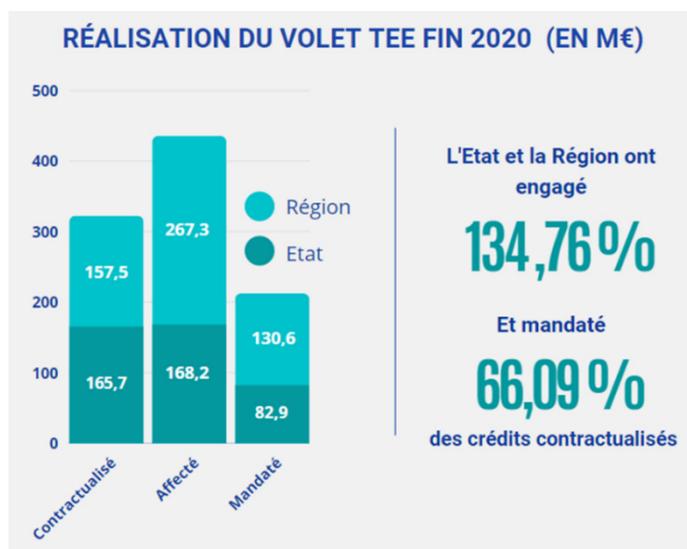
Conscients de ces enjeux, l'État et la Région se sont engagés à œuvrer conjointement en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire francilien au travers du CPER 2015-2020 et tout particulièrement son volet « Transition énergétique et écologique » qui comprend 7 mesures :

- Le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- L'économie circulaire et l'économie des ressources ;
- La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources ;
- La prévention des risques ;
- Le soutien aux projets territoriaux de développement durable ;
- Le soutien à Airparif ;
- Le soutien à l'Éducation à l'environnement.



Entre 2015 et 2020, un effort sans précédent a ainsi été réalisé dans ce domaine par l'État - notamment via l'intervention de ses agences (l'ADEME Île-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) - et la Région qui a profité de la refonte de ses dispositifs à compter de 2016 pour intensifier ses interventions en la matière (ce qui a conduit à un ajustement de facto des outils mobilisés sans adoption formelle d'un avenant).

## B. BILAN FINANCIER



Les ajustements précités, couplés au volontarisme conjoint de l'État et de la Région face à l'urgence écologique, expliquent les taux d'engagement particulièrement élevés de ce volet

## Ventilation des crédits engagés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet TEE

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits engagés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Energie (dont PCEAT, TEPOS, adaptation, TEDDIF)	156 600 000 €	73 000 000 €	83 600 000 €	98 716 062 €	135,23 %	182 750 080 €	218,60 %	281 466 142 €	179,74%
Economie circulaire et économie des ressources	52 600 000 €	22 000 000 €	30 600 000 €	12 599 212 €	57,27 %	41 224 990 €	134,72 %	53 824 203 €	102,33%
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	69 820 000 €	33 090 000 €	36 730 000 €	42 368 393 €	128,04 %	32 196 981 €	87,66 %	74 565 374 €	106,80%
Risques	29 140 000 €	27 640 000 €	1 500 000 €	5 135 212 €	18,58 %	39 000 €	2,60 %	5 174 212 €	17,76%
Projets territoriaux de développement durable	890 000 €	890 000 €		387 202 €	43,51 %			387 202 €	43,51%
Airparif	14 100 000 €	9 000 000 €	5 100 000 €	8 953 109 €	99,48 %	11 135 000 €	218,33 %	20 088 109 €	142,47%
Education à l'environnement	60 000 €	60 000 €		68 000 €	113,33 %			68 000 €	113,33%
<b>TOTAL VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE)</b>	<b>323 210 000 €</b>	<b>165 680 000 €</b>	<b>157 530 000 €</b>	<b>168 227 190 €</b>	<b>101,54 %</b>	<b>267 346 052 €</b>	<b>169,71 %</b>	<b>435 573 242 €</b>	<b>134,76%</b>

\* La Région n'est pas engagée au titre du CPER sur le soutien aux projets territoriaux de développement durable, ni d'éducation à l'environnement.

## Ventilation des crédits mandatés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet TEE

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits Mandatés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Energie (dont PCEAT, TEPOS, adaptation, TEDDIF)	156 600 000 €	73 000 000 €	83 600 000 €	25 704 722 €	35,21 %	83 116 771 €	99,42 %	108 821 493 €	69,49%
Economie circulaire et économie des ressources	52 600 000 €	22 000 000 €	30 600 000 €	5 532 921 €	25,15 %	18 931 729 €	61,87 %	24 464 650 €	46,51%
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	69 820 000 €	33 090 000 €	36 730 000 €	42 356 393 €	128,00 %	20 198 677 €	54,99 %	62 555 070 €	89,59%
Risques	29 140 000 €	27 640 000 €	1 500 000 €			39 000 €	2,60 %	39 000 €	0,13%
Projets territoriaux de développement durable	890 000 €	890 000 €		322 962 €	36,29 %			322 962 €	36,29%
Airparif	14 100 000 €	9 000 000 €	5 100 000 €	8 953 109 €	99,48 %	8 405 870 €	164,82 %	17 358 979 €	123,11%
Education à l'environnement	60 000 €	60 000 €		65 000 €	108,33 %			65 000 €	108,33%
<b>TOTAL VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE)</b>	<b>323 210 000 €</b>	<b>165 680 000 €</b>	<b>157 530 000 €</b>	<b>82 935 106 €</b>	<b>50,06 %</b>	<b>130 692 047 €</b>	<b>82,96 %</b>	<b>213 627 154 €</b>	<b>66,09%</b>

\* Pour mémoire, la Région n'est pas engagée au titre du CPER sur le soutien aux projets territoriaux de développement durable, ni d'éducation à l'environnement.

## C. ELÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU VOLET

**La Région est chef de file en matière de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et d'énergie mais aussi d'aménagement et de développement durable du territoire**, pour répondre aux enjeux environnementaux prégnants pour le territoire francilien, en s'appuyant sur tous les territoires, les acteurs économiques et les habitants.



**Au titre du CPER 2015-2020, ses efforts se sont concentrés sur la déclinaison opérationnelle des schémas tels que le SRCAE ou le SRCE mais également la stratégie régionale environnementale**, largement renouvelée depuis 2016, avec notamment le Plan Changeons d'air, la Stratégie régionale Energie-Climat, la Stratégie régionale pour la Biodiversité ou encore la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire. La Région a ainsi déployé une démarche ambitieuse, globale et concertée, pour une Île-de-France plus respirable, plus verte, plus propre,

mobilisée pour la santé des Franciliens et leur cadre de vie, avec l'ambition de faire du territoire francilien, **une région « ZEN » zéro émission nette, une Région « ZAN » zéro artificialisation nette et une Région « CIRCULAIRE » zéro ressource nette.**

**Du côté de l'État, la période 2015-2020 a également été marquée par une montée en puissance très importante de la prise en compte des enjeux de la transition écologique chez l'ensemble des interlocuteurs - collectivités, entreprises, particuliers.** A ce titre, l'ADEME a accompagné ce mouvement notamment via le Fonds Chaleur ou le Fonds Economie Circulaire et Déchets. La direction régionale de l'ADEME a par ailleurs conduit plusieurs actions complémentaires sur les enjeux de transition énergétique du bâtiment, la mobilité, l'accompagnement de démarches énergie climat auprès des collectivités et des entreprises.



Enfin le Plan de Relance est venu abonder ces dispositifs en 2020 et a également doté l'ADEME de nouveaux fonds permettant de soutenir le déploiement des filières hydrogène, décarbonation de l'industrie, friches, tourisme durable ainsi que des dispositifs destinés exclusivement à l'accompagnement des TPE/PME dans la transition écologique.

# 1. Le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique

Au titre du CPER 2015-2020, l'État et la Région ont notamment mobilisé leurs crédits pour :

<p><b>Soutenir la mise en œuvre de 13 projets de géothermie</b></p>	<p>... parmi lesquels le projet de réhabilitation des 2 doublets du réseau de chaleur de Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses (94) : cette opération innovante a consisté à insérer des tubes en fibres composites dans les tubes en acier originels corrodés afin de permettre une exploitation pendant 20 à 30 années supplémentaires de ces installations.</p>
<p><b>Soutenir la mise en œuvre de 49 projets de réseaux de chaleur</b></p>	<p>... parmi lesquels le réseau de distribution de chaleur porté par la Ville de Rueil Malmaison (92), dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour la ZAC de l'arsenal. Ce réseau et son interconnexion à celui du SITRU ainsi que le doublet géothermique à venir permettront de livrer une chaleur à minima à 65% renouvelable par rapport au 100% fossile aujourd'hui.</p>
<p><b>Le développement de 37 unités de méthanisation</b></p>	<p>... parmi lesquelles le projet Bi Métha 77 situé à Dammarie-lès-Lys (77) ou encore celui de Thoiry Bioénergie (78) qui permettent la valorisation des biodéchets alimentaires avec des déchets d'élevage (zoo de Thoiry, centres équestres pour Bi-Métha) ou des boues (2ème ligne de Bi-Métha).</p>
<p><b>La réalisation de 8 chaufferies biomasse.</b></p>	<p>... parmi lesquelles le projet Les Mureaux bois énergie (78) et la chaufferie biomasse à Bondoufle Grand Parc (91), opérations réalisées dans le cadre de l'extension de réseaux de chaleur.</p>
<p><b>Le soutien au développement du photovoltaïque en faveur de 104 opérations</b> (dont 64 opérations citoyennes) et à l'association Energie Partagée qui accompagne les projets citoyens de production d'énergies renouvelables, notamment éoliennes et photovoltaïques.</p>	<p>... parmi lesquelles le projet du syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (77) pour la réalisation d'une centrale solaire à Montereau-sur-le-Jard (77).</p>

Par ailleurs, en matière de rénovation énergétique des bâtiments, la Région et l'État ont mené au titre du CPER 2015-2020 **des actions conjointes en matière d'accompagnement des acteurs**, à travers leur soutien aux **Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC)**, aux **Plateformes territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE)** ainsi qu'aux **Espaces Info Energie (EIE)**<sup>1</sup>, à **Ekopolis**<sup>2</sup> ou encore au **ROSE**<sup>3</sup>.

En outre, la Région a soutenu le **programme « Habiter mieux »** dans le cadre du contrat de partenariat ANAH – Région, à l'**Agence Régionale Energie Climat (AREC)** ou encore à la **SEM Île-de-France Énergie**.

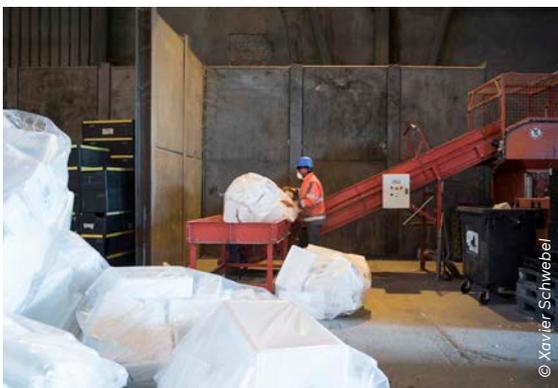
De son côté, l'État, via l'ADEME Île-de-France, a soutenu le **déploiement du programme SARE**<sup>4</sup>.



## 2. L'économie circulaire et l'économie des ressources

Afin de répondre aux grands objectifs fixés dans le CPER pour soutenir l'économie circulaire et l'économie des ressources en Île-de-France, l'ADEME Ile-de-France et la Région ont mobilisé leurs outils respectifs, dans un effort constant de bonne complémentarité, en faveur du soutien à :

- L'animation locale des **démarches d'écologie industrielle et territoriale** (EIT) ;
- L'innovation et l'**écoconception de biens ou services** ;
- La **réduction et la prévention des déchets** ;
- Le développement du **recyclage et de la valorisation des déchets** ;
- Le développement de l'**économie circulaire dans le BTP**.



Par ailleurs, une **coordination renforcée entre l'État, l'ADEME et la Région** a été mise en place dès début 2019 et a abouti à l'**élaboration d'un accord de partenariat pour la période 2019-2021**, définissant notamment des

priorités partagées dans les domaines de la prévention, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire :

- Assurer une mobilisation générale pour réduire la production de déchets et relever le défi du tri à la source et du recyclage matière et organique ;
- Assurer la transition vers l'économie circulaire des territoires et des acteurs économiques ;
- Accompagner les changements de pratiques et de comportement.



Au titre du CPER 2015-2020, la Région et l'ADEME ont accompagné conjointement ou indépendamment de nombreux projets structurants pour le territoire, notamment :

### En matière de prévention des déchets :

La Région et l'ADEME ont soutenu des projets en faveur de la consommation durable et du réemploi, et notamment de la création et de l'aménagement de ressourceries ou encore le développement de la consigne pour réemploi.

La Région a quant à elle soutenu depuis 2018, 14 projets de consigne pour réemploi pour accompagner le déploiement de l'offre dans ce domaine ainsi que des projets novateurs en matière de réemploi. L'ADEME a également accompagné le Réseau Francilien du réemploi sur 2 ans.

... parmi les actions exemplaires soutenues : la création d'une recyclerie par la RIVED (94) ou le développement par l'association Hop Hop Food (basée à Paris) d'une plateforme électronique géolocalisée, espace de solidarité alimentaire favorisant la collecte de denrées et le don à des publics en précarité alimentaire.

... parmi les projets novateurs en matière de réemploi soutenus par la Région, on peut citer la bibliothèque d'objets à Montreuil (93)

**1** Dédiés au conseil des collectivités, du grand public et des artisans sur les questions d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;

**2 Ekopolis** est le pôle de ressources pour l'aménagement et la construction durables en Île-de-France, qui a été consolidé notamment à travers la valorisation des retours d'expériences des maîtres d'ouvrage et le lancement de la démarche Bâtiment Durable d'Île-de-France (BDIF), avec la participation conjointe de l'ADEME et de l'AREC

**3 Le ROSE** est le Réseau Observatoire et Statistique de l'Énergie, sur les données énergétiques, menés sous l'égide de l'AREC, des services de la Région, de l'ADEME et de la DRIEAT (ex DRIEE), permettant d'alimenter l'outil Energif. Mis à la disposition des collectivités, cet outil permet de connaître leurs consommations énergétiques par secteur d'activités économiques, par énergie et par usage, la production locale d'énergie renouvelable et de récupération ainsi que le niveau des émissions de gaz à effet de serre.

**4 Le SARE** est le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. Il contribue à augmenter le maillage du réseau FAIRE et à lui donner de nouveaux moyens pour la promotion et l'accompagnement des actions de transition énergétique auprès des particuliers et des petites entreprises.

### En matière de recyclage et de valorisation des déchets :

La Région a notamment soutenu 56 projets de création et de modernisation de déchetterie, dont 12 projets de centres de tri et de plateformes de traitement de biodéchets ainsi que la mise en place de points de collecte.



De son côté, l'ADEME a soutenu la modernisation de 4 centres de tri, la création de 10 projets d'unité de tri et remploi.

### En matière d'économie circulaire dans le BTP :

La Région et l'ADEME ont notamment financé la plateforme Solid-R portée par l'association REAVIE, qui consiste à développer des filières de réemploi de matériaux issus des chantiers de déconstruction ou de réhabilitation. L'ADEME et la Région ont par ailleurs contribué au développement de projets structurants pour le territoire francilien en matière de recycleries pour le réemploi des matériaux du BTP.



... parmi lesquels la création d'une déchetterie intercommunale à Buc par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (78) ou encore le soutien au développement de nouveaux systèmes de contenants constitués de bornes enterrées ou semi-enterrées dans l'habitat collectif portés par le SMITOM LOMBRIC (77).

... parmi lesquels la création du centre de tri mécanisé de Déchets d'Activités Economiques et de déchets du BTP à Quincy-Voisins (77).

... Il s'agit de démontrer le potentiel de deuxième vie des matériaux et équipements déposés et collectés dans le chantier de l'ancienne Ecole Centrale SUPELEC de Châtenay-Malabry (92).

... parmi lesquels celui du site Nestlé à Noisiel (77), celui de l'entreprise Mobius basée à Montreuil (93) pour le développement d'une activité de réemploi de dalle de faux plancher, ou encore celui de l'entreprise Luxo Bennes basée à Massy (91) pour la modernisation de son centre de tri des déchets de chantier.

Par ailleurs, au titre du CPER 2015-2020, la Région et l'ADEME Île-de-France ont assuré le financement conjoint de l'**Observatoire des déchets d'Île-de-France (ORDIF)**.

De son côté, l'**ADEME Île-de-France a également conduit plusieurs études, travaux d'observation** sur les déchets pour renforcer la connaissance en Île de France sur ces enjeux et adapter continuellement nos modes d'intervention pour gagner en efficacité.

Enfin, il est à noter que conformément à la loi NOTRe, **la Région Île-de-France a dû réviser l'ensemble de la planification régionale** et adopter le **Plan régional de prévention et de gestion des déchets. (PRPGD)**. Publié en janvier 2020, le PRPGD constitue désormais le cadre de référence pour la prévention et la gestion des déchets en Île-de-France.

### 3. La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources

Afin de répondre aux grands objectifs fixés dans le CPER, l'État (notamment via l'Agence de l'Eau Seine Normandie-AESN) et la Région, ont mobilisé leurs outils respectifs pour soutenir la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources en Île-de-France, dans un effort constant de bonne complémentarité



© Op'hélie Ricci

Parmi les réalisations emblématiques soutenues par l'État et ou la Région au titre du CPER, on peut noter :

#### En matière de restauration des milieux terrestres :

Le soutien de la Région à 58 projets pour la réalisation de diagnostics, de restauration et de conservation des milieux naturels, des espèces et des continuités écologiques dans les territoires franciliens, notamment dans le cadre des 4 thématiques prioritaires identifiées par la Stratégie Régionale pour la Biodiversité : « Trame noire et faune nocturne », « Pollinisateurs sauvages », « Continuités terrestres et collisions », « Biodiversité en milieux ouverts ».



... parmi lesquels le financement de la plantation de haies, d'opérations liées aux talus ferroviaires ainsi que des projets concernant les trames herbacées, la préservation d'espèces spécifiques ou encore l'installation de crapauducs comme sur le site de Bussy-Saint-Martin (77).

#### En matière de restauration des milieux aquatiques et humides :

La Région a soutenu 66 projets de renaturation de berges, 35 projets de gestion des eaux pluviales et maîtrise des ruissellements, 134 projets de réduction de l'usage des produits phytosanitaires et 39 projets d'animation territoriale annuelle pour la reconquête des trames écologiques liées à l'eau et la gestion durable des eaux pluviales (contrats pluriannuels trame verte et bleue). La Région soutient également la mise en œuvre de contrats trame verte et bleue, démarches territoriales liées à l'eau, aux milieux humides et associés. 5 démarches de ce type ont été accompagnées en Île de France.



© Helito - Van Ingen

... La Région notamment financé les continuités sur berges de fleuves et voies navigables<sup>5</sup> (effacement d'obstacles, protection des aires d'alimentation de captages des pollutions diffuses ...), la renaturation des berges, et la renaturation écologique du lit et des berges (études et travaux) de la Seine.

<sup>5</sup> Les opérations situées sur la Seine en aval de la confluence avec la Marne ne sont pas valorisées au titre du CPER, mais au titre du CPIER Vallée de Seine 2015-2020.

La Région a de plus accompagné tout au long de la période les collectivités franciliennes dans leur conversion au « zéro phyto ».

De son côté, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a soutenu près de 900 projets en matière de restauration des cours d'eau

... parmi lesquelles la commune de Montgé-en-Goële (77) pour une opération d'optimisation de la végétalisation du cimetière communal.

... parmi lesquels le projet de restauration des berges de la Seine à Seine-Port (77) sur près d'1 km en Seine-et-Marne, le projet de restauration des berges de la Marne à Noisy-le-Grand (93) sur près d'1 km, le projet de la renaturation du ru de Gally (78) mais aussi le projet de restauration de la continuité latérale de l'Yvette créant ainsi une zone naturelle d'expansion de crue à Igny (91).

**En matière de protection de la ressource**, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a soutenu près de 100 projets visant à accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles plus respectueuses des ressources en eau, par de la sensibilisation, du conseil et du soutien financier à la conversion.



... parmi lesquels ceux portés par Suez sur les aires d'alimentation de captages de Flins-Aubergenville (78), ceux portés par Aquibrie pour la protection de la nappe du Champigny (94) et les captages de la fosse de Melun (77).

Par ailleurs, l'État et la Région ont soutenu :

- La création et le fonctionnement de l'**Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)**<sup>6</sup> lui permettant ainsi d'assurer ses missions essentielles d'évaluation de l'état de la biodiversité, de suivre son évolution, d'identifier les priorités d'actions régionales, de diffuser les bonnes pratiques et de sensibiliser le public à sa protection ;

- Le **Conservatoire Botanique National du Bassin parisien (CBNBP)**<sup>7</sup> sur lequel ils se sont appuyés pour la définition et la mise en œuvre des politiques en faveur de la conservation du patrimoine naturel dans le domaine de la flore et des habitats naturels. A noter qu'une convention de partenariat a par ailleurs été conclue entre le CBNBP et la Région pour la période 2015-2020 ;



**6** La 1ère Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) a été créée en 2018, dans le prolongement des missions assurées auparavant par Natureparif. Fruit d'un partenariat fort entre la Région Île-de-France, l'État, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Agence de l'eau

Seine-Normandie ainsi que l'Institut Paris Region, l'ARB constitue une plateforme de coopération renforçant les missions de services publics de ces organismes. Son objectif est de renforcer l'action engagée en faveur de la biodiversité et de l'ancrer durablement dans les territoires.

**7** Le CBNBP contribue à l'alimentation et à l'animation de l'Observatoire régional de la biodiversité. Il est notamment chargé de collecter les données sur la flore et la végétation.

- Les **12 Réserves naturelles régionales (RNR)**. Ces réservoirs de biodiversité représentent 1.000 hectares caractérisés par des milieux naturels exceptionnels et très variés ainsi que par une importante biodiversité qu'il appartient de préserver, et constituent des réservoirs de biodiversité essentiels pour la trame verte et bleue de la région.



**De son côté, la contribution de la Région à la prévention des risques est très sensiblement plus faible que celle prévue initialement dans le CPER 2015-2020.** En effet, depuis les lois MAPTAM et NOTRe, **la compétence GEMAPI a été confiée aux EPCI.** De plus, au titre de

la prévention des risques, la Région n'intervenait dans le cadre du CPER que sur le volet environnemental du projet de la Bassée, hors mesures compensatoires. Or, ce projet a été modifié et décalé après le débat public et son éventuelle réalisation repoussée au prochain cycle de programmation. Ceci explique le fait que la Région n'ait pu financer que la réalisation d'études préalables à la valorisation écologique de la Seine et de sa plaine alluviale.

Enfin, il est à noter que sur la période du CPER 2015-2020, les deux stratégies locales du risque inondation prévue pour les deux territoires à risques importants, à savoir celle de la Métropole francilienne et celle de l'agglomération de Meaux, ont été élaborées et arrêtées respectivement les 2 décembre 2016 et le 9 mars 2017.

De son côté, l'État a également mobilisé ses crédits pour soutenir :

- Des **sites Natura 2.000** (34 sites sur 100.848 ha, soit 8 % du territoire régional), avec un abondement des crédits FEADER ;
- Le fonctionnement des **réserves naturelles nationales (RNN)** (4 sites sur 1.236 ha).

## 4. La prévention des risques naturels

Au titre du CPER 2015-2020, **l'État a accompagné divers Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** de la Seine et de la Marne franciliennes, notamment les études de conception du projet de la Bassée, PAPI de l'Yerres, PAPI d'intention Orge-Yvette, Vallée de l'Oise, du Loing et Juine-Essonnes-Ecole. A noter que le CPIER Vallée de la Seine 2015-2020 conclu entre l'État et les Régions Île-de-France et Normandie intervient également en soutien des PAPI.

L'État a par ailleurs mobilisé son **Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)** pour améliorer la sécurité des personnes et protéger les biens face aux risques naturels.

## 5. Le soutien aux projets territoriaux de développement durable

Au travers de cette mesure, l'État apporte aux collectivités territoriales un soutien financier et/ou méthodologique à l'émergence de projets innovants et peut apporter un soutien pour à la réalisation de programme territoriaux de développement durable intégrant la participation citoyenne.

Plusieurs démarches d'agenda 2030 ont été ainsi accompagnées dans le cadre du CPER, dont celles conduites par les communes de Moigny-sur-Ecole (91) et de Saint-Leu-la-Forêt (95). Des projets de cités maraîchères ont également été soutenus dans 11 territoires, parmi lesquels Romainville (93), Chevilly-Larue

(94), Eaubonne (95), Grand Paris Seine Ouest (94) et Chanteloup-les-Vignes (78).

Des structures et réseaux d'animation et de conseil ont également été soutenus au titre de cet axe, tels que le réseau TEDDIF (Territoires, environnement et développement-durable en Île-de-France), Ekopolis, et l'Institut Paris Région pour son action de capitalisation des initiatives de participation citoyenne.



## 6. Soutien à AIRPARIF

Au titre du CPER, l'État et la Région ont largement soutenu Airparif, tant en investissement qu'en fonctionnement pour lui permettre d'assurer ses missions en faveur de la qualité de l'air en Île-de-France.

L'État s'appuie sur Airparif et finance des études et expertises relatives à la qualité de l'air qui sont essentielles pour éclairer l'action publique, notamment lors de l'élaboration du plan de protection de l'atmosphère.



Enfin, il est à noter que le soutien de la Région à Airparif a été renforcé tout au long du CPER, en cohérence avec son plan «Changeons d'air » adopté en 2016, afin de permettre à cet organisme :

- d'acquérir les matériels de mesure et de conduire les études nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air et à la bonne information des Franciliens ;
- de développer de nouvelles techniques de mesure embarquées ;
- de mettre en œuvre le Lab'air, lancé en 2017 pour créer des synergies entre partenaires publics et privés, notamment acteurs économiques et chercheurs, pour susciter l'émergence et le développement de technologies et de solutions nouvelles pour améliorer la qualité de l'air.

L'objectif est en effet de faire émerger un pôle d'excellence régional consacré à la qualité de l'air et d'améliorer, in fine, l'air respiré par les Franciliens. Cette logique d'innovation qui s'inscrit dans la démarche de la Smart Région, est conduite en complémentarité avec le Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) dédié à la qualité de l'air.

## 7. Le soutien à l'Éducation à l'environnement

L'État accompagne au travers de cet axe du CPER les actions pédagogiques favorisant les changements de comportements à l'échelle des territoires, destinées à accroître les capacités des habitants à mettre en œuvre la transition écologique et solidaire.



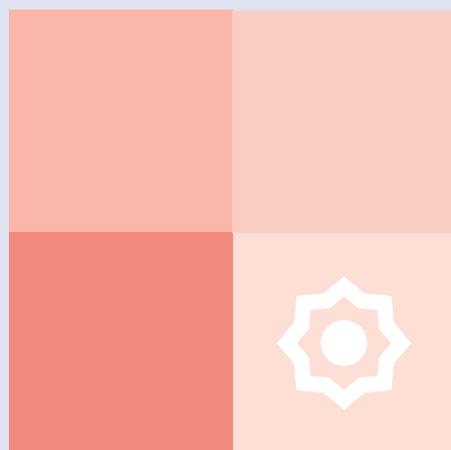
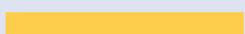
Une pluralité de structures (associations, collectivités, entreprises, institutions...) a été ainsi accompagnée au titre du CPER pour des actions en matière d'éducation à l'environnement :

- L'association GRAINE Île-de-France, tête de réseau régionale des acteurs de l'éducation à l'environnement ;
- L'association Vivacités Île-de-France, pour le développement de son espace ressource d'éducation à l'environnement urbain ;
- L'association PikPik Environnement et ses actions de sensibilisation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- L'association E-graine pour ses actions d'éco-citoyenneté et de participation du public.

8 Airparif est une association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France



# ● Cohésion des territoires



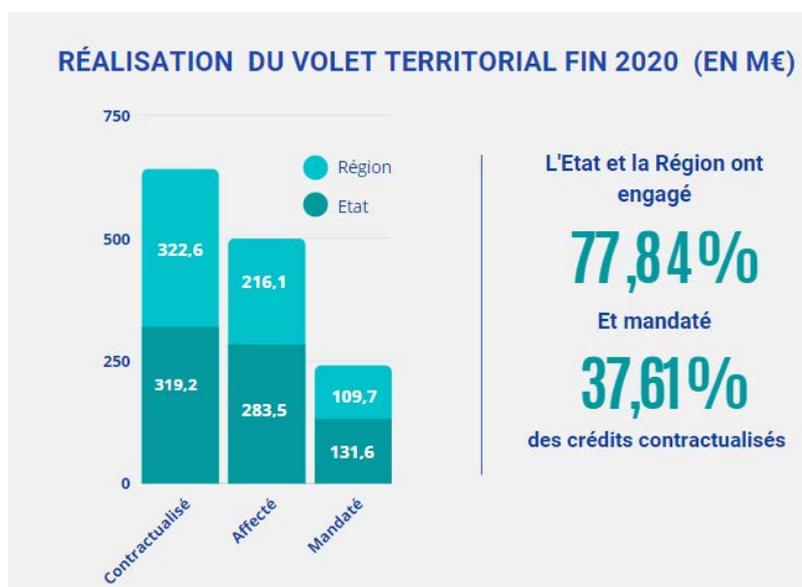
## A. PRÉAMBULE

Au travers du volet Territorial du CPER 2015-2020, l'État et la Région se sont fixé pour objectif prioritaire de contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs du SDRIF en matière d'aménagement équilibré et durable du territoire.

Leurs efforts à ce titre se sont ainsi concentrés sur 7 mesures :

- L'accompagnement des territoires bâtisseurs ;
- Le soutien à l'aménagement durable et à l'innovation urbaine ;
- Le soutien aux projets démonstrateurs ;
- Le soutien à l'ingénierie territoriale ;
- Le soutien aux dynamiques territoriales ;
- Le soutien à l'action foncière (via la SAFER) ;
- Le soutien aux Parcs Naturels Régionaux (PNR).

## B. BILAN FINANCIER



Sur ce volet, l'État a notamment mobilisé les crédits du programme budgétaire 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » et deux outils financiers spécifiquement dédiés à l'accompagnement des projets territoriaux : le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

De son côté, la Région a vu ses outils évoluer en 2016 dans le cadre de la nouvelle mandature et les a pleinement mobilisés pour répondre aux engagements du volet (ce qui a conduit à un ajustement de facto des outils mobilisés sans adoption formelle d'un avenant).

Concernant le taux d'engagement, il faut garder à l'esprit que la plupart des soutiens régionaux au titre de ce volet font l'objet de contrats comprenant plusieurs opérations dont les réalisations s'échelonnent dans le temps, l'accompagnement financier de la Région se calque sur ces calendriers opérationnels, ce qui explique le décalage

entre les dotations globales et l'engagement financier pour chacune des opérations concernées.

Le faible niveau de mandatement rend compte des nombreux aléas auxquels sont soumis les porteurs de projets dans le cadre de montage d'opérations longues et complexes (appels d'offre infructueux, recours aux procédures de Vente en l'État de Futur Achèvement, recherches de financement complémentaires et en 2020 arrêt des chantiers...). Par ailleurs, il a été constaté des délais relativement longs, de la part de nombreux bénéficiaires, dans la gestion administrative des documents contractuels nécessaires aux appels de fonds. De plus, les périodes de confinement liées à la crise sanitaire mais également en 2020 - même si cela est dans une moindre mesure - le contexte calendaire des élections municipales, ont eu un impact sur les chantiers de construction ainsi que sur la capacité des maîtres d'ouvrage à finaliser leurs opérations voire à lancer les suivantes.

## Ventilation des crédits engagés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet Territorial

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits engagés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Accompagnement des territoires bâtisseurs	400 000 000 €	200 000 000 €	200 000 000 €	144 618 473 €	78,34%	144 161 840 €	72,08%	288 780 313 €	72,20%
Aménagement durable et innovation urbaine	126 594 000 €	71 594 000 €	55 000 000 €	98 433 486 €	138,60%	18 302 418 €	33,28%	116 735 904 €	92,21%
Projets démonstrateurs	25 920 000 €	25 920 000 €		24 364 151 €	94,00%			24 364 151 €	94,00%
Ingénierie territoriale (EPA)	23 950 000 €	13 150 000 €	10 800 000 €	10 793 334 €	82,08%	9 378 138 €	86,83%	20 171 472 €	84,22%
Soutien aux dynamiques territoriales	10 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	1 734 337 €	34,69%	2 531 437 €	50,63%	4 265 774 €	42,66%
Soutien à l'action foncière (SAFER)	3 600 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	100,00%	1 800 000 €	100,00%	3 600 000 €	100,00%
Parcs naturels régionaux (PNR)	51 800 000 €	1 800 000 €	50 000 000 €	1 800 000 €	100,00%	39 938 533 €	79,88%	41 738 533 €	80,58%
<b>TOTAL VOLET TERRITORIAL</b>	<b>641 864 000 €</b>	<b>319 264 000 €</b>	<b>322 600 000 €</b>	<b>283 543 781 €</b>	<b>88,81%</b>	<b>216 112 364,40 €</b>	<b>66,99 %</b>	<b>499 656 145 €</b>	<b>77,84%</b>

\* La Région n'est pas engagée au titre du CPER sur le soutien aux démonstrateurs.

## Ventilation des crédits mandatés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet Territorial

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits Mandatés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Accompagnement des territoires bâtisseurs	400 000 000 €	200 000 000 €	200 000 000 €	53 884 798 €	26,94 %	69 486 585 €	34,74 %	123 371 383 €	30,84%
Aménagement durable et innovation urbaine	126 594 000 €	71 594 000 €	55 000 000 €	46 353 256 €	64,74 %	5 958 660 €	10,83 %	52 311 916 €	41,32%
Projets démonstrateurs	25 920 000 €	25 920 000 €		16 436 915 €	63,41 %			16 436 915 €	63,41%
Ingénierie territoriale (EPA)	23 950 000 €	13 150 000 €	10 800 000 €	10 624 945 €	80,80 %	9 378 138 €	86,83 %	20 003 083 €	83,52%
Soutien aux dynamiques territoriales	10 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	868 249 €	17,36 %	534 839 €	10,70 %	1 403 088 €	14,03%
Soutien à l'action foncière (SAFER)	3 600 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 650 000 €	91,67 %	1 740 000 €	96,67 %	3 390 000 €	94,17%
Parcs naturels régionaux (PNR)	51 800 000 €	1 800 000 €	50 000 000 €	1 800 000 €	100,00 %	22 678 516 €	45,36 %	24 478 516 €	47,26%
<b>TOTAL VOLET TERRITORIAL</b>	<b>641 864 000 €</b>	<b>319 264 000 €</b>	<b>322 600 000 €</b>	<b>131 618 163 €</b>	<b>41,23 %</b>	<b>109 776 737 €</b>	<b>34,03 %</b>	<b>241 394 900 €</b>	<b>37,61%</b>

\* La Région n'est pas engagée au titre du CPER sur le soutien aux démonstrateurs.

# C. ÉLÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU VOLET

## 1. L'accompagnement des territoires bâtisseurs

Au travers de cette mesure, il s'agit pour l'État et la Région d'accompagner les efforts de production de logements des collectivités avec un objectif de multifonctionnalité et de transition écologique et énergétique.

**Les financements de l'État et de la Région viennent notamment soutenir la production d'équipements de proximité nécessaires à l'accueil et à la qualité de vie des habitants.**

Au titre du CPER 2015-2020, l'État et la Région ont mobilisé plusieurs dispositifs à cette fin.

La Région a essentiellement mobilisé son dispositif Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE), créé en 2016, et qui vise à soutenir la construction de logements dans les communes et EPCI de l'ensemble de l'Île-de-France, sous condition :

- Du caractère innovant du quartier ou de l'action financée ;
- Du caractère écologique du quartier ou de l'action financée.



Fin 2020, on dénombre ainsi **58 quartiers lauréats**, parmi lesquels :

- **Le QIE de l'Eau Vive à Lieusaint (77)** : 57 ha – 1 800 nouveaux logements – porté par la commune (13 374 habitants, en zone urbaine). Le soutien régional a été fléché sur le renforcement de l'offre d'équipements publics de l'écoquartier (extension du groupe scolaire, construction d'un équipement sportif de proximité, aménagement de jardins familiaux et d'un parcours « culture, nature, santé, sport ») ;
- **Le QIE de la pépinière à Villepinte (93)** : 13,4 ha – 700 nouveaux logements – porté par l'EPT Terres d'Envol et la commune (36 514 habitants, en zone urbaine) ;
- **Le QIE du centre-ville à Sucy-en-Brie à (94)** : 20 ha – 350 nouveaux logements – porté par l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir et la commune (26 472 habitants, en zone urbaine). Ce projet de recomposition du centre-ville vise à renforcer l'offre de logements, à dynamiser le commerce de proximité, à réaménager les espaces publics avec la création de lieux de convivialité et à favoriser les modes de déplacement actifs.



Si l'État ne participe pas financièrement à ces opérations, le Préfet de région est néanmoins représenté par la DRIEAT, au sein du jury auquel participe également l'ADEME.

La Région a également mobilisé dans ce cadre le dispositif **Contrats d'Aménagement Régional (CAR)**. La montée en puissance rapide du **dispositif**, entré en vigueur en 2017, a permis d'enclencher une dynamique de réalisation d'équipements publics partout sur le territoire francilien. Une convention territoriale d'exercice concertée des compétences (CTEC) a d'ailleurs été adoptée dès l'automne 2017, suite à la sollicitation de départements qui souhaitent pouvoir apporter leur cofinancement à certaines opérations inscrites dans des CAR.

De son côté, l'État a mobilisé le dispositif d'**aide aux maires bâtisseurs (AMB)** au titre du CPER 2015-2020, dispositif initié en Île-de-France compte tenu des besoins en logements et qui a été étendu en 2015 au niveau national.

Ce dispositif a été mobilisé en 2015 et 2016 pour les constructions de logements autorisées en 2015 et a bénéficié à 193 communes franciliennes (sur 344 communes éligibles). **Cette aide n'a pas été renouvelée en 2017.**

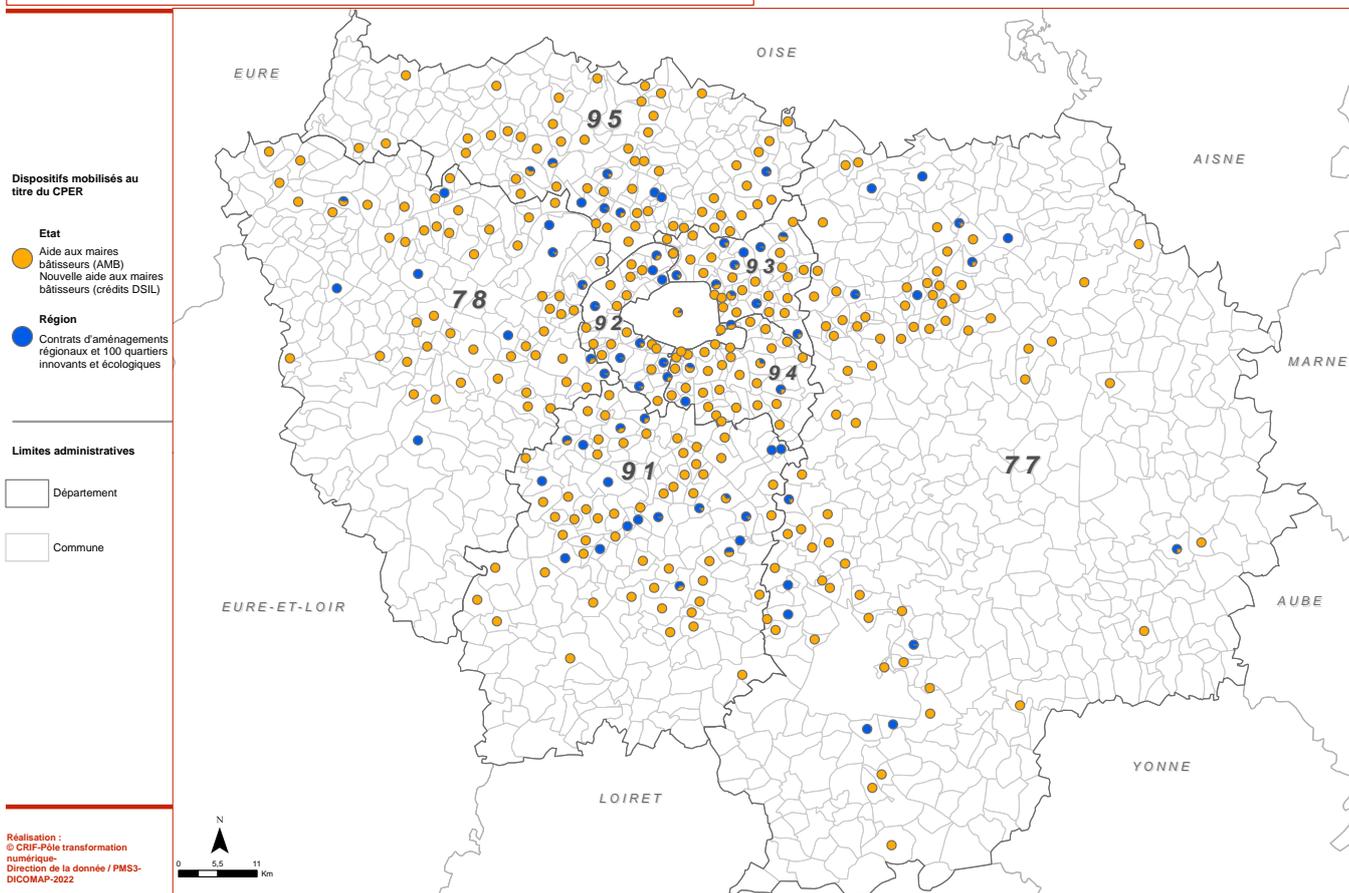
**L'État a par la suite mobilisé les crédits de la DSIL pour accompagner les collectivités locales dans le cadre de leurs efforts de production de nouveaux logements.**

Les **Contrats d'Intérêt National (CIN)** créés à la suite du comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015 ont été mobilisés afin de faire émerger des projets d'aménagement ambitieux pour le territoire francilien. La DSIL a ainsi permis de soutenir la production d'équipements de proximité sur des territoires à fort potentiel, notamment de logements.

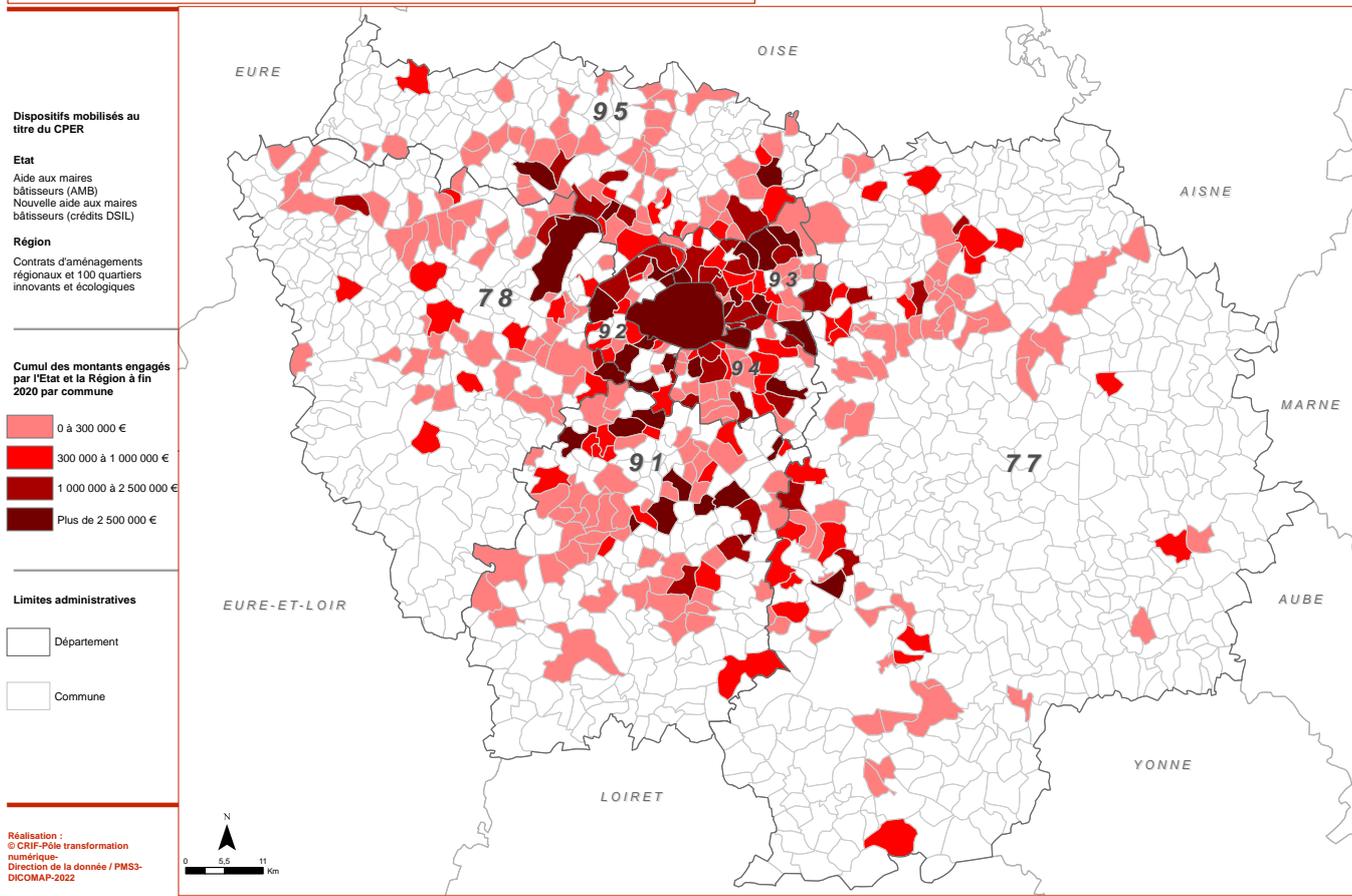
Les engagements de l'État se sont en outre traduits par la mobilisation du **Grand Plan d'Investissement (GPI)** en matière de rénovation thermique des bâtiments publics, conformément à l'objectif de transition écologique et énergétique des territoires prévu dans cette mesure du volet territorial.



**Bilan du CPER 2015-2020**  
Engagements de la Région et de l'Etat en faveur de l'accompagnement des territoires bâtisseurs



**Bilan du CPER 2015-2020**  
Engagements de la Région et de l'Etat en faveur de l'accompagnement des territoires bâtisseurs



## 2. L'aménagement durable et l'innovation urbaine

Afin de stimuler la conception, la réalisation et la gestion de projets urbains innovants et exemplaires en termes de conception urbaine durable, plusieurs leviers ont été mis en œuvre par l'État et la Région pour accompagner les démarches locales.

Au titre du CPER 2015-2020, la Région a mobilisé le dispositif **Nouveaux Quartiers Urbains (NQU)** jusqu'en 2017, **puis le dispositif Urbanisme transitoire** (créé fin 2016) pour agir sur la revalorisation des délaissés urbains en accompagnement des collectivités, des aménageurs, des associations et sociétés coopératives pour encourager l'innovation, la participation des habitants et les pratiques vertueuses en matière environnementale durant les temps de latence des projets d'aménagement.



Ce dispositif a ainsi permis de financer 74 projets lauréats, parmi lesquels :

- **La Halle Papin 2** : la Région a accompagné l'association Soukmachines dans son projet de transfert de la Halle Papin sur la friche Efferis à **Pantin (93)** ;
- **Le Point Fort à Aubervilliers (93)** : le soutien régional a contribué à la création d'un lieu de vie coopératif au cœur du Fort d'Aubervilliers, visant à développer les liens entre les quartiers limitrophes (Emile-Dubois, Maladrerie) et le reste de la ville, à travers

des animations et une programmation événementielle ancrées dans les cultures populaires et urbaines ;

- **La Halle Charras à Courbevoie (92)** : le projet prévoit le réaménagement et l'animation d'une ancienne halle de marché de 10 000 m<sup>2</sup> qui accueillera dans l'attente de sa reconversion définitive, une programmation fondée sur la restauration, les loisirs et l'événementiel.

Par ailleurs, la Région a mobilisé ses **Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR) « environnement »**, et bonifié les contrats intégrant une ou plusieurs opérations de réduction et valorisation des déchets au niveau local, du développement de l'économie circulaire, de préservation de la nature et de la biodiversité, de la restauration des milieux aquatiques et humides ou encore de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. **Ce sont 23 actions qui ont été soutenues au titre du CPER 2015-2020** dans ce cadre.

Enfin, la Région a mobilisé son nouveau dispositif **« Reconquérir les friches franciliennes »**, créé en 2019 et qui vise à appuyer les collectivités dans les phases de définition et de mise en œuvre de leurs projets de reconversion de friches.



**En 2020, première année de mise en œuvre du dispositif, 47 projets ont été désignés lauréats et ont pu bénéficier soit d'une subvention d'investissement soit d'un accompagnement en ingénierie** de la part de la Région et de ses partenaires (26 projets), parmi lesquels :

- **Le site anciennement occupé par les laboratoires Eclair à Epinay-sur-Seine (93)** qui connaîtra une deuxième vie grâce à un ambitieux projet de reconversion porté par la Ville et l'EPT Plaine Commune qui souhaitent y implanter, après dépollution, des activités culturelles et valoriser les espaces naturels existants (renaturation du ru d'Enghien, mise en valeur de la forêt urbaine) ;
- **Le projet de reconversion d'un ancien site industriel porté par la commune de Champlan (77)** qui prévoit

de renaturer une partie du site et d'y accueillir un équipement public destiné à la sensibilisation à l'environnement.



De son côté, au titre du CPER 2015-2020 et de ses engagements en matière d'aménagement durable et de soutien à l'innovation urbaine, l'État a poursuivi le soutien aux grandes opérations. Ainsi le volet territorial du CPER financé par l'État a rempli son rôle en favorisant le désenclavement et la desserte de territoires en vue de leur aménagement et de la production de logements à proximité des transports, en soutenant principalement l'action des établissements publics d'aménagement (EPA).

En accompagnement de l'arrivée du Grand Paris Express, l'État a ainsi pu soutenir des opérations d'envergure nationale :

- Sur le **secteur des Ardoines (94)**, pour permettre la programmation de près de 5 000 logements sur un secteur contraint notamment par le risque inondation ;
- **A proximité de la station Pleyel (93)**, qui deviendra un des plus gros hubs du métro parisien, en débloquent l'opération de création d'un franchissement du faisceau ferré pour réduire les coupures urbaines ;
- Sur le **plateau de Saclay (91)** en accompagnant le

projet de cluster scientifique et la production de plus de 10 000 logements autour de la future ligne 18.

Le volet territorial du CPER financé par l'État a également permis de redynamiser certains secteurs en manque d'attractivité :

- **Autour de l'axe Seine aval en particulier**, dans un territoire en déprise économique et où l'aménagement était en suspens ;
- **Dans le Val d'Oise à proximité de la gare de Louvres-Puiseux (95) ;**
- **Dans des quartiers anciens dégradés comme à Villeneuve-Saint-Georges (94) ;**
- Pour la **requalification du centre de l'ancienne ville nouvelle d'Evry (91).**

L'État a tenu ses engagements vis-à-vis d'Eurodisney pour le développement de Marne-la-Vallée et la production de logements, en finançant les travaux sur les boulevards urbains du Val d'Europe (77).



Enfin, l'État a accompagné des projets démonstrateurs dans ce cadre, comme le projet Villages nature à Marne-la-Vallée. (77)

Par ailleurs, les financements ont été répartis sur le territoire francilien, en proche comme en grande couronne, l'État ayant ainsi pu contribuer dans différents territoires à rapprocher les emplois et les logements, à créer des logements dans des quartiers de qualité, desservis par des transports lourds en projet. Le CPER a permis de débloquer des opérations et d'insuffler une dynamique dans des territoires complexes, en prenant en compte les enjeux d'équilibre habitat-emploi.

Les objectifs visés par l'État pour cette période ont été atteints, comme en témoigne le fort taux de consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, malgré les difficultés liées à ces opérations complexes. Ces objectifs restent valables aujourd'hui encore, l'État s'attache toutefois à les réorienter dans les contrats suivants, pour prendre en

compte ses nouvelles priorités, au titre de la transition écologique et pour plus de sobriété foncière.

L'État a également contribué à hauteur de 15 M€ dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020 au financement du franchissement urbain de Pleyel (FUP), en complément des crédits que l'État et la Région y consacrent au titre du volet "Mobilités". L'ouvrage permet de créer, au-dessus du faisceau ferré de la gare du Nord, la liaison entre le RER D et la nouvelle gare Pleyel du Grand Paris Express assurant l'interconnexion des lignes 14, 15, 16 et 17.



L'année 2020 a également permis d'engager un certain nombre d'opérations emblématiques parmi lesquelles :

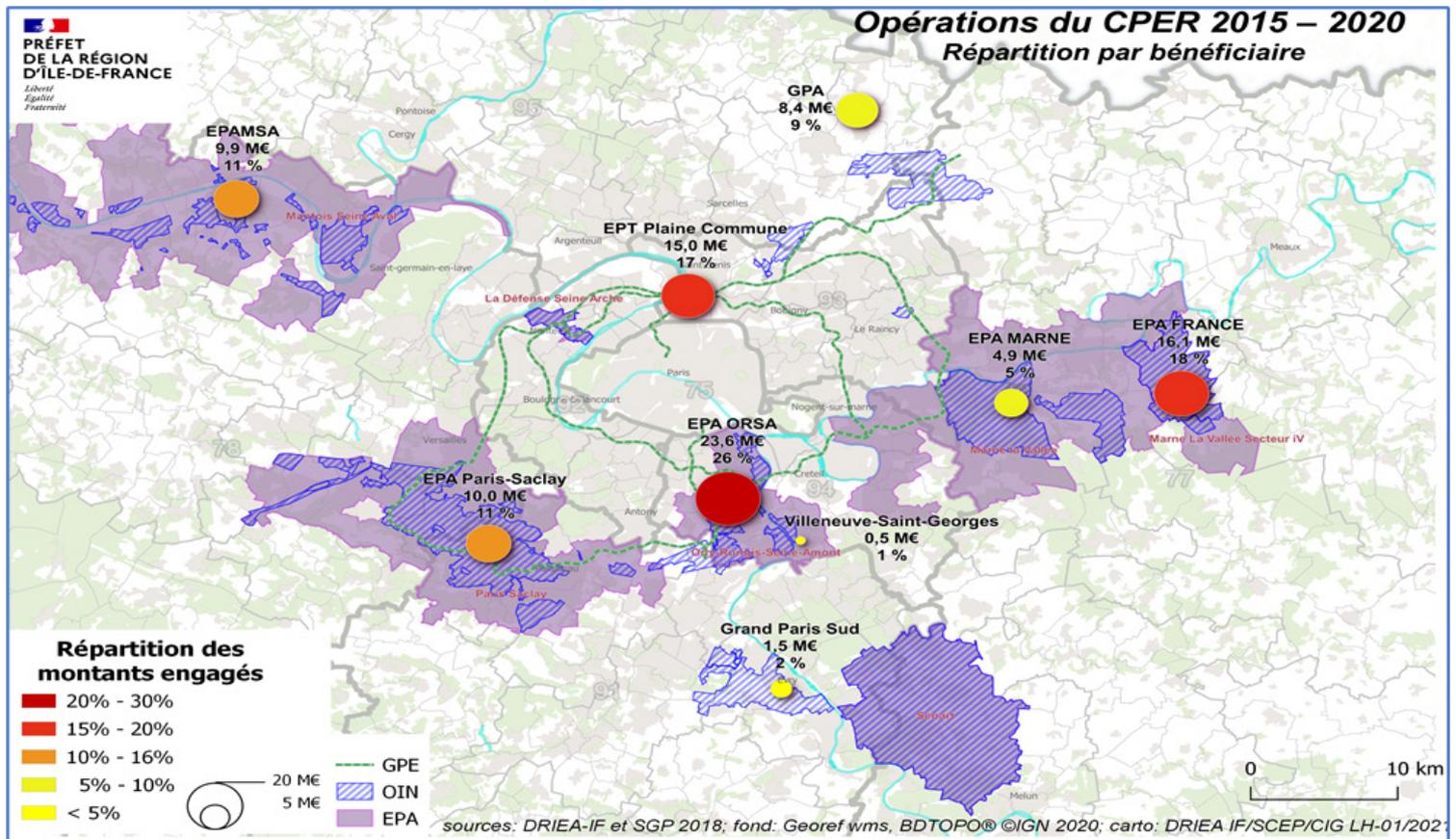
- **La ZAC Mantes Université portée par l'EPAMSA (78).** Le projet vise à créer une nouvelle centralité intercommunale, à l'échelle du territoire du Mantois, en lien direct avec le futur Pôle d'Echange Multimodal qui doit accueillir le RER Eole à l'horizon 2024 ;
- **La ZAC de Corbeville portée par l'EPAPS (91).** Le projet renforcera la dimension économique du cluster Paris-Saclay en permettant l'accueil de nouvelles entreprises. Il a aussi vocation à accueillir une grande mixité de programmes avec des logements familiaux et étudiants, des commerces et des équipements publics de proximité. Enfin, la ZAC accueillera une offre de services de santé large et diverse grâce à la présence du futur hôpital Paris-Saclay et d'une programmation médicale connexe au projet d'hôpital ;
- **L'opération Marne Europe portée par l'EPA Marne (77).** La ville de Villiers-sur-Marne et l'aménageur EPAMarne y développent sur 220 000 m<sup>2</sup> une programmation mixte et innovante, dans un objectif de durabilité (constructions bois, solution innovante d'approvisionnement en énergie) et de bio-urbanité pour de nouvelles expériences sensorielles.

En complément du CPER 2015-2020, l'État a soutenu dès 2018 le lancement des contrats de projet partenarial d'aménagement (PPA) créés par la loi ELAN. Ce type de contrat, intégrateur des démarches locales, permet de créer un partenariat entre l'État, des acteurs locaux et des collectivités, et de formaliser des engagements réciproques afin d'encourager sur un territoire donné la

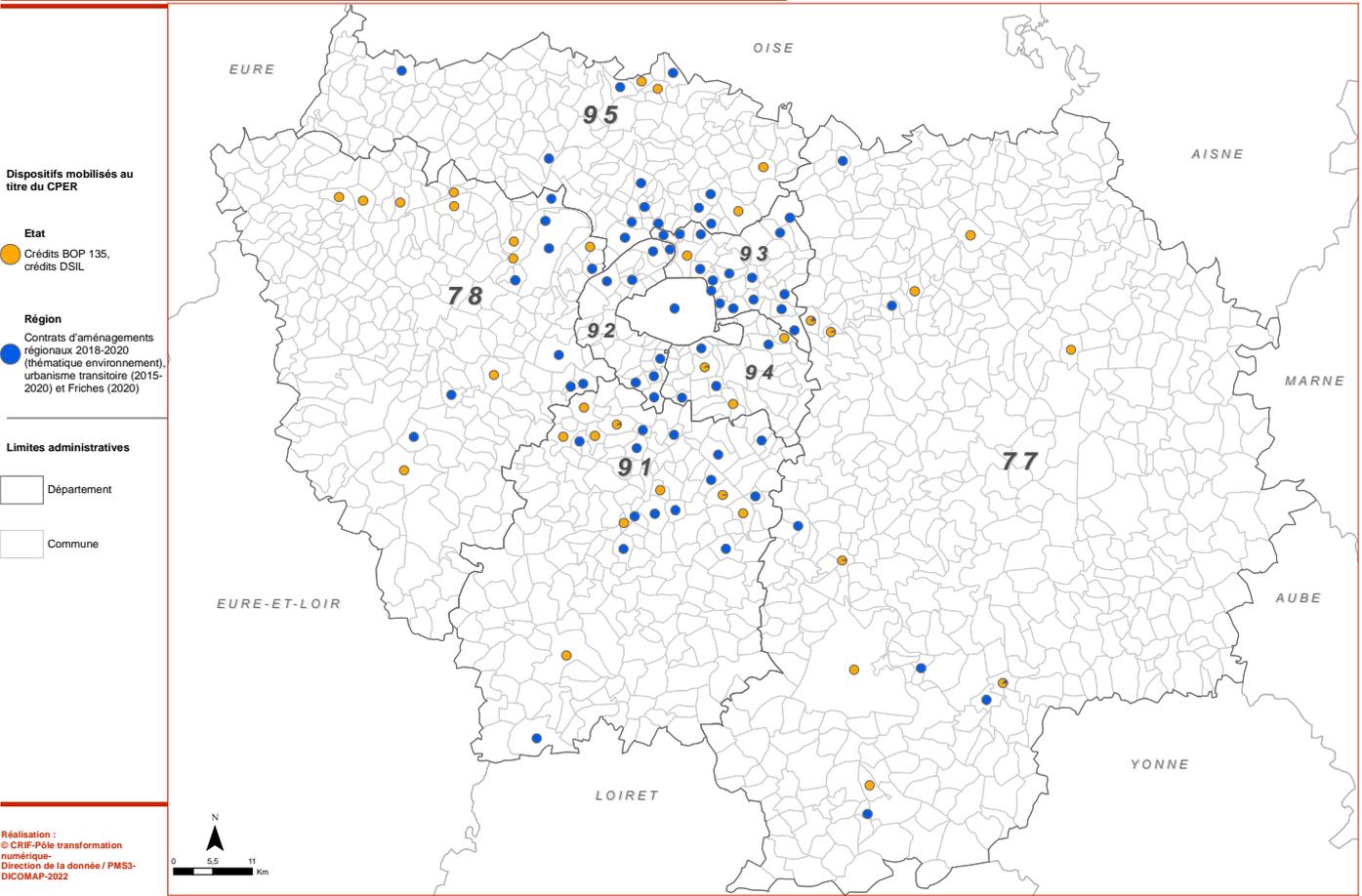
réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable. Dans ce cadre, des travaux ont notamment été engagés sur les territoires de Sevrans, Grand Orly, Argenteuil, Paris-Villaroche. La Région Île-de-France est elle aussi engagée auprès des collectivités dans ces démarches partenariales que sont les PPA. Elle est signataire des PPA Grand Orly et Argenteuil.



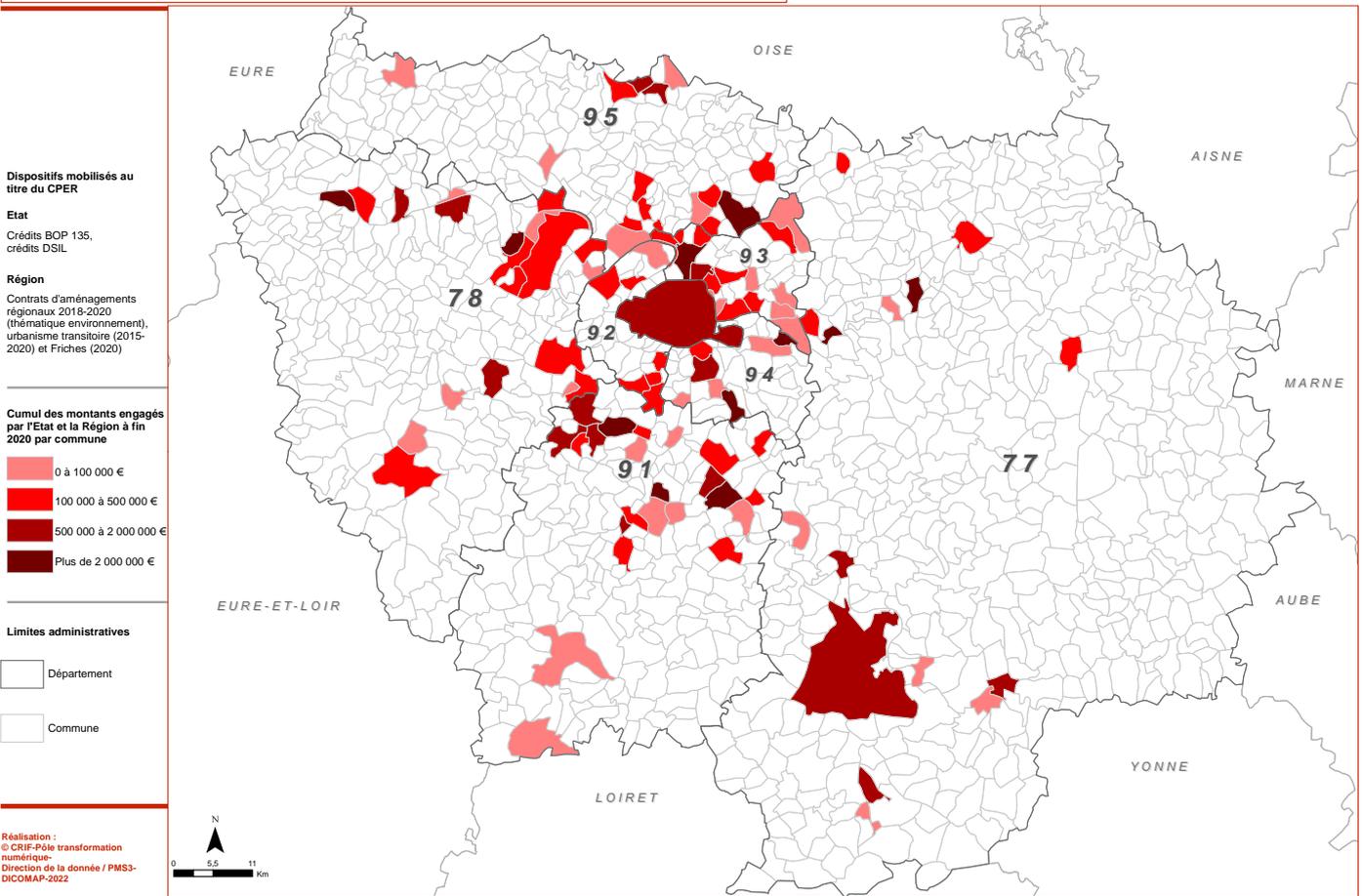
Enfin, en marge du volet territorial du CPER, et en coordination étroite avec la Région, l'État a par ailleurs initié dès 2020 la mise en place d'un fonds friches dans le cadre du plan de relance, pour dynamiser massivement le recyclage foncier des friches pour l'aménagement, la relance de la construction et la production de logements en Île-de-France.



**Bilan du CPER 2015-2020**  
Engagements de la Région et de l'Etat en faveur de l'aménagement durable et de l'innovation urbaine



**Bilan du CPER 2015-2020**  
Engagements de la Région et de l'Etat en faveur de l'aménagement durable et de l'innovation urbaine



### 3. Les projets démonstrateurs

Cette mesure a pour objectif de soutenir des projets innovants et des démarches structurantes ou exemplaires, susceptibles de contribuer à la fois à la cohésion sociale, au renforcement du rayonnement extérieur de l'Île-de-France ainsi qu'à son développement économique.

Au titre du CPER 2015-2020, l'État a mobilisé le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour soutenir des projets démonstrateurs en Île-de-France, parmi lesquels :

- **Le dispositif plan « Campagnes d'été 2020 » - Vacances apprenantes.**



En outre, des projets culturels peuvent bénéficier d'un soutien au titre des projets démonstrateurs, dans la mesure où ils contribuent à renforcer l'attractivité des territoires. Ainsi, l'État a également pu soutenir le **déploiement des micro-folies**, notamment itinérantes et soutenues par des associations.

A noter que la Région n'est pas engagée à soutenir les projets démonstrateurs au titre du CPER, mais a pu en accompagner, hors CPER (via ses dispositifs de droit commun).

### 4. Le soutien à l'ingénierie territoriale des EPA

**Dans la continuité des conventions-cadres de financement de l'ingénierie stratégique et territoriale signées lors du CPER précédent, l'État et la Région ont poursuivi leur soutien aux principaux EPA** suivants : établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA), établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA), Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France (EPA Plaine de France) intégré depuis dans GPA et l'établissement public d'aménagement Marne la Vallée (EPA MARNE). A cet égard, l'État a apporté un montant total de 12,46 M€ au profit principalement des établissements précités.



La crise sanitaire a affecté particulièrement les territoires les plus fragiles dont les territoires ruraux. Le plan « Campagnes d'été 2020 » a été mis en place pour répondre à l'accroissement des inégalités sociales et scolaires en proposant une série d'actions souples et adaptées aux territoires ruraux reposant sur 3 axes :

- axe 1 : Vacances apprenantes,
- axe 2 : Elargir l'horizon des possibles pour les ados et pré-adultes,
- axe 3 : Renforcer l'offre culturelle et sportive pour tous.

- **Les travaux de rénovation et de sécurisation du parc de la Villette et création d'un espace dédié aux pratiques sportives urbaines au sein du Parc de la Villette ;**
- **Le soutien à la structuration et à la promotion la filière bois.** En cohérence avec le Stratégie régionale de la forêt et du bois (2015) et le Programme régional de la Forêt et du bois (2019-2029), l'État a souhaité apporter son soutien à l'association Francilbois.

Cependant, au cours de la période de contractualisation, **les modifications apportées par les dernières lois en matière d'aménagement du territoire ont entraîné une évolution des opérateurs publics de l'aménagement, notamment des EPA, et ont conduit la Région à revoir les modalités de son soutien à ces établissements.**

En effet, des regroupements d'entités ont eu lieu tels l'absorption de l'EPA Plaine de France par Grand Paris Aménagement (GPA), la fédération de l'EPA ORSA à GPA, la création d'établissements publics locaux comme Paris La Défense dont la présidence est assurée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), ou encore la création de la société CITALLIOS née de la fusion de SEM des départements des Yvelines (78) et des Hauts-de-Seine (92). **La Région a choisi de soutenir cette évolution au bénéfice des compétences des collectivités infrarégionales.**

La Région a également accompagné de 2018 à 2020 le territoire stratégique de **La Défense** dans sa gestion des ouvrages et espaces publics pour maintenir sa compétitivité et son attractivité.

## 5. Le soutien aux dynamiques territoriales

L'État et la Région se sont engagés à **soutenir les territoires périurbains, ruraux et des pôles de centralité via le soutien à l'ingénierie territoriale** des établissements

publics de coopération intercommunale (EPCI) de grande couronne et des pôles de centralité identifiés par le SDRIF.



Dans un contexte intercommunal en consolidation, l'État et la Région ont ainsi aidé ces territoires à structurer leurs outils de planification et à définir leurs projets d'aménagement, dans le cadre d'un **dispositif commun de contractualisation avec les EPCI**. Entre 2016 à 2020, ce sont 35 conventions-cadres qui ont ainsi été conclues (voir la cartographie ci-après).

Au total, **le dispositif a ainsi permis le financement de 71 études par l'État et 56 par la Région** sur des thématiques relatives aux stratégies territoriales (projets de territoire, élaboration ou évaluation de documents d'urbanisme, préparation au changement de périmètre d'un EPCI), à l'habitat (PLH et volets fonciers de PLH), à la transition écologique (PCAET), au développement économique ou aux mobilités.

Bilan 2020 du CPER 2015-2020 : Territoires soutenus au titre de l'aide à l'ingénierie et répartition des engagements entre l'État et la Région

Engagements réalisés à fin 2020

Région

Etat

400 000 euros

58 115 euros

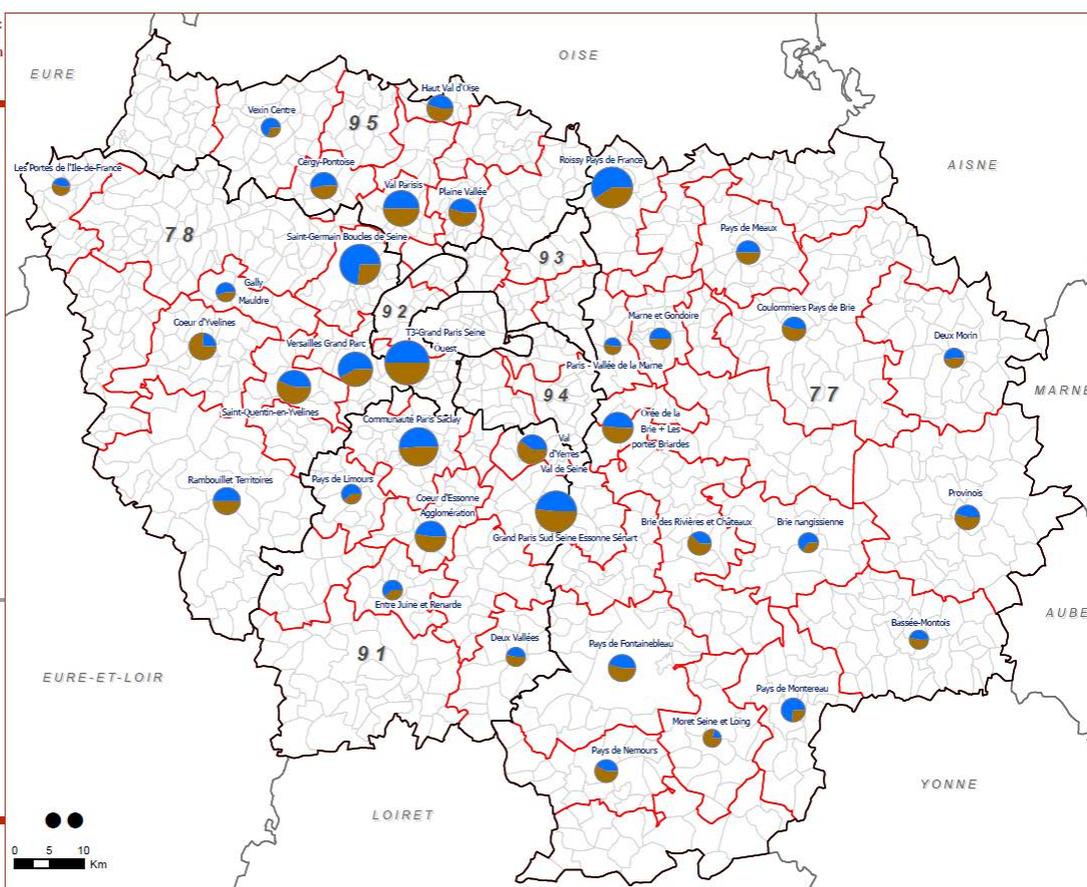
Limites administratives

EPCI / EPT

Département

Commune

Région Île-de-France  
Réalisation : CRIF-PMS3-DICoMAP-2021



Source: IGN - OkiLAB Communes / IGN - OkiLAB Départements / CRIF-PCT-SAR-2021

## 6. Le soutien à l'action foncière (SAFER)

Pour garantir un développement durable des espaces ouverts franciliens, **l'État et la Région ont poursuivi leur soutien à la SAFER**, médiateur clef entre le monde urbain et le monde rural, par son rôle d'opérateur foncier auprès des collectivités locales, des acteurs de l'aménagement régional et des porteurs de projets agricoles et ruraux.

La mission confiée à la SAFER est triple :

- Lutter contre la consommation d'espaces ouverts ;
- Améliorer la place des activités agricoles et rurales ;
- Protéger les milieux et les ressources naturelles.

## 7. Le soutien aux Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Dans le cadre du volet territorial du CPER Île-de-France 2015-2020, l'État et la Région ont soutenu les Parcs Naturels Régionaux (PNR) suivants :

- Haute Vallée de Chevreuse ;
- Gâtinais français ;
- Vexin français.



**Les moyens financiers mobilisés par l'État en faveur des PNR ont porté sur le fonctionnement des Syndicats Mixtes d'Aménagement et de Gestion (SMAG) des Parcs dans le respect des chartes en vigueur et des grandes politiques portées par l'État.**

Ce soutien à l'ingénierie a notamment permis l'intégration d'un urbanisme durable à travers la prise en compte exemplaire du paysage, de la limitation de la consommation d'espace, de la préservation des continuités écologiques, de la gestion des milieux naturels et de la transition énergétique.

**De son côté, dans le cadre du Pacte rural initié dès 2016, la Région a, pour sa part, poursuivi son engagement auprès des PNR franciliens, acteurs de référence pour**

le développement local et l'aménagement durable de ces espaces et ainsi contribué à la valorisation et la préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels de ces territoires franciliens exceptionnels

Les interventions ont été recentrées sur les missions fondamentales des PNR ainsi que sur un nombre limité de priorités régionales :

- La préservation et la sauvegarde du paysage, du patrimoine naturel et bâti, des espaces ouverts et de la ressource en eau de leur territoire, l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité ;
- Le soutien à l'économie locale par la valorisation des productions agricoles locales en circuits courts et le développement des filières de bio-matériaux ;
- La maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- Le développement des pratiques d'écomobilités ;
- La sensibilisation à l'environnement.



**Sur la période du CPER 2015-2020, les crédits engagés par la Région ont notamment permis de soutenir 354 projets en investissement et 364 projets en fonctionnement dans les PNR.**

En outre, les moyens engagés par l'État et la Région en faveur des PNR ont également contribué au financement des évaluations des chartes à mi-parcours pour les parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français ainsi que de l'évaluation finale de la charte pour le PNR du Vexin français.



**Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) d'Ile-de-France**

**Légende**

**PNR existant**

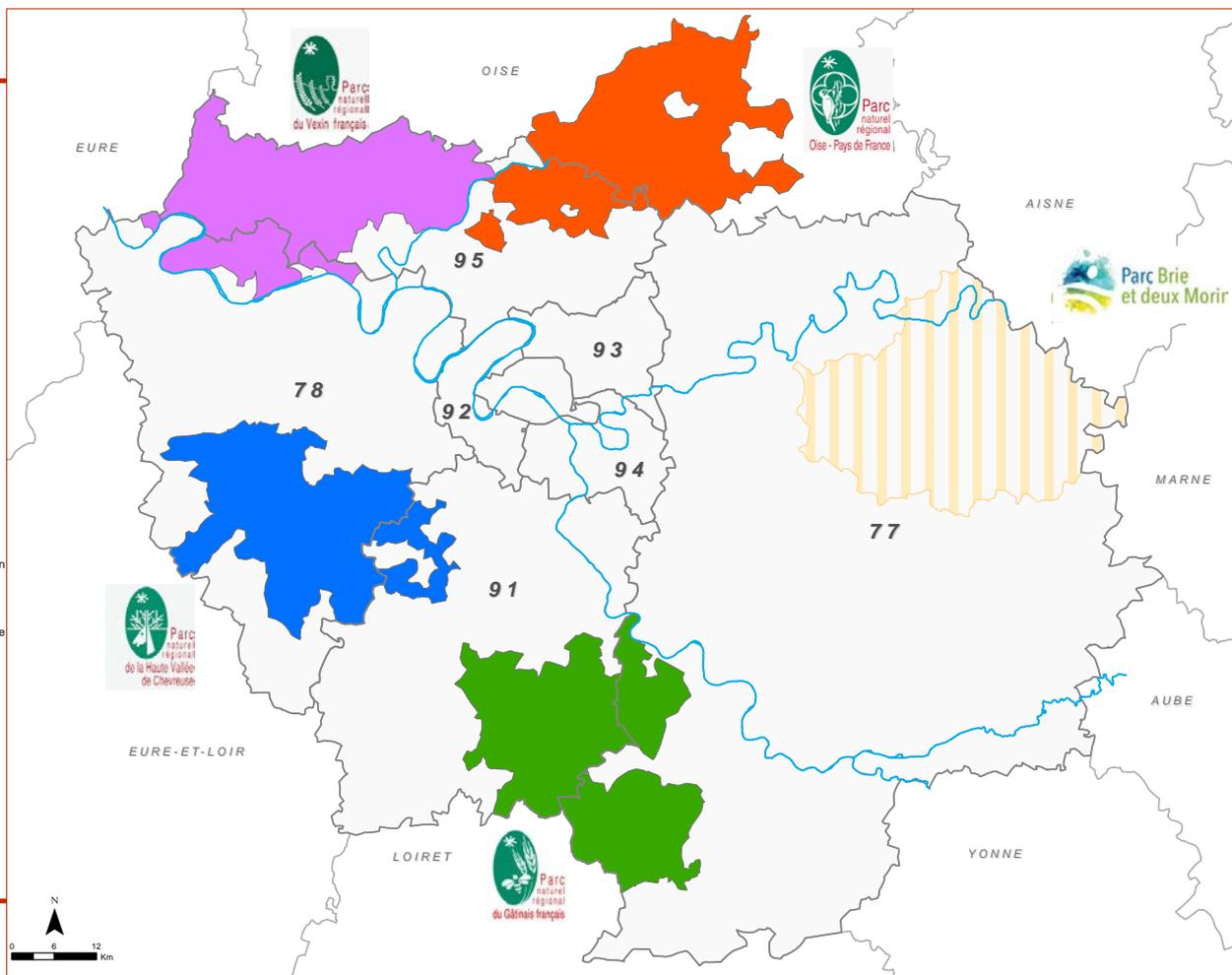
- PNR du Gâtinais français
- PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- PNR du Vexin
- PNR Oise - Pays de France

**PNR en projet**

- PNR Brie et Deux Morin

Réseau hydrographique principal

Département









**Région Île-de-France**

2, rue Simone-Veil  
93400 Saint-Ouen  
Tél. : 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**